

Michel Fauquier

# Aux sources de l'Europe



Aux commencements

Tempora

**Michel Fauquier**

**AUX SOURCES DE L'EUROPE**

Michel Fauquier

# **AUX SOURCES DE L'EUROPE**

1 : Les premiers temps

ARTÈGE, Perpignan

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

exécuter en 1510 avant de l'achever en 1511.

Raphaël illustra ce que le génie antique a livré de plus précieux au génie universel, en peignant un hommage aux deux pans de la vérité, la vérité naturelle et la vérité surnaturelle, Athènes et Jérusalem, ainsi réunies dans les murs de la ville de Rome<sup>21</sup> : se faisant face, deux fresques monumentales représentent l'une *L'École d'Athènes* et l'autre *La Dispute du Saint-Sacrement*. La première fresque montre de grandes figures de l'Antiquité formant de petits groupes ou des figures isolées réparties autour de Platon et d'Aristote, qui occupent le centre de la scène. Platon – son *Timée*<sup>22</sup> à la main – pointe le ciel du doigt, alors qu'Aristote – son *Éthique*<sup>23</sup> à la main – tend la paume vers le sol, l'un insistant sur la dimension métaphysique du savoir et l'autre sur sa dimension physique. Par là, l'artiste veut montrer que les deux approches se complètent plus qu'elles ne s'opposent, ce que prouve à elle seule l'œuvre d'Aristote, qui articule la physique et la métaphysique. La seconde fresque représente les grands théologiens catholiques de l'Église militante discourant sur le mystère de l'Eucharistie, tout en adorant le Saint-Sacrement exposé à leurs yeux, sous le regard de l'Église triomphante ordonnée autour de la Sainte-Trinité, laquelle est entourée d'une couronne céleste où prophètes et saints de l'ancienne et de la nouvelle Alliance sont mêlés. Cette œuvre illustre la parfaite maîtrise des arts du portrait et de la perspective, qui sont des caractéristiques de l'art du temps appelé habituellement « Renaissance », terme sur lequel nous reviendrons dans la seconde partie de ce premier volume. Ici, il faut entendre « perspective » aussi bien au sens spatial que chronologique : en effet, le présent est convoqué dans ces fresques où Platon a les traits de Léonard de Vinci, Michel-Ange ceux d'Héraclite, et Donato Bramante ceux d'Euclide ou

d'Archimède. Le cadre où évoluent les antiques préfigure d'ailleurs les choix architecturaux de Bramante pour la basilique Saint-Pierre de Rome. Certains sont aussi là pour eux-mêmes, comme Dante Alighieri, qui assiste à la dispute entre théologiens. On ne saurait mieux dire que l'intelligence est de tous les temps, qu'elle n'a pas de frontière et que la vérité est une et symphonique à la fois, comme l'écrivit un grand théologien catholique allemand du XX<sup>e</sup> siècle, Hans Urs von Balthasar <sup>24</sup>.

Couper l'homme de ces sources reviendrait à le mutiler en ce qu'il a de plus profond.

\* \* \*

### **Trois manuels généraux sur la période antique**

*Nouvelle histoire de l'antiquité*, 10 vol., coll. « Points histoire », Le Seuil, Paris, 1991-1999. Plus discursif que les autres manuels, très clair, avec une série d'annexes très utiles.

PETIT PAUL & LARONDE ANDRÉ, *Précis d'histoire ancienne*, 1962, 10<sup>e</sup> éd., PUF, Paris, 2000. Évidemment beaucoup plus rapide et un peu daté même s'il a été renouvelé, cet ouvrage reste très utile pour une première approche.

VEYNE PAUL, *L'Empire gréco-romain*, coll. « Des Travaux », Le Seuil, Paris, 2005. Complétera très utilement l'ouvrage précédent, en offrant une synthèse plus rapide que la *Nouvelle histoire de l'antiquité*, chez le même éditeur. Plus qu'un manuel, c'est une série de réflexions : comme tout ce qu'écrit Paul Veyne, c'est un régal pour l'intelligence.



***Le Combat des Lapithes et des Centaures, 470-456 (fronton occidental du temple de Zeus à Olympie) : détail central***

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

l'année même de leur départ, en juillet 480. Peu de temps après, au mois d'août, deux combats décisifs s'engagèrent simultanément, sur terre aux Thermopyles, et sur mer au cap Artémision et à l'Euripe<sup>76</sup>, où les Grecs rompirent le contact à l'annonce de la chute des Thermopyles. Une profonde divergence éclata alors au grand jour entre Athéniens et Spartiates à propos de la stratégie à adopter, préfiguration des orientations futures des belligérants de la guerre du Péloponnèse (*cf. infra*). Cette divergence se doublait d'un ressentiment croissant contre les Spartiates qui avaient déjà fait défaut à Marathon et aux Thermopyles, où le sacrifice de Léonidas ne parvint pas à masquer la regrettable absence du gros de l'armée spartiate... une nouvelle fois occupée à célébrer les *Karneia* !

Les verrous des Thermopyles et de l'Artémision ayant sauté, les Athéniens envoyèrent une ambassade au plus prestigieux des sanctuaires oraculaires, celui de Delphes. Le débat sur le sens de la réponse de l'oracle<sup>77</sup> fut tranché par les Perses qui, arrivant à Athènes en septembre 480, massacrèrent ceux qui s'étaient retranchés sur l'Acropole avant de mettre la ville à sac. Thémistocle, quant à lui, réussit à provoquer la flotte perse, qu'il coula sous les yeux médusés de Xerxès I<sup>er</sup>, lequel avait fait installer son trône<sup>78</sup> en vue de la passe maritime où se déroula la bataille navale, entre l'île de Salamine, où s'était retranchée la flotte grecque, et le continent : Thémistocle voulait éviter que la flotte perse occupât la rade de Phalère, où elle aurait pu couper toute retraite à la flotte grecque. Craignant une défection des Péloponnésiens et un effet désastreux de l'annonce du sac d'Athènes par les Perses, Thémistocle avait précipité l'engagement, profitant du fait que la passe de Salamine était trop étroite pour les lourds navires perses. Sa tactique fit merveille.

Furieux, Xerxès I<sup>er</sup> retourna directement en Orient, laissant Mardonios à la tête d'un contingent estimé à 100 000 hommes par Hérodote. Mardonios installa ses quartiers d'hiver en Thessalie et entama des démarches diplomatiques afin de détacher quelques cités grecques de l'alliance. Il fit même des avances à... Athènes, et n'essuya le refus catégorique de celle-ci qu'après qu'elle eut reçu l'assurance de l'aide spartiate, preuve que la tentation d'abandonner l'alliance semble avoir été réelle dans certaines têtes ! Mardonios envahit alors de nouveau l'Attique, mais préféra se replier en Béotie à l'annonce de l'arrivée de l'armée de secours spartiate. Après treize jours d'escarmouches et de mouvements de troupes, les deux armées s'affrontèrent à Platées. Les Grecs étaient sous le commandement du régent spartiate Pausanias, mais c'est le stratège athénien Aristide qui s'illustra durant cette bataille, comme il l'avait déjà fait à Marathon et à Salamine. À l'annonce de la mort de Mardonios, les Perses fuirent sous la direction d'un certain Artabaze, la coalition grecque prenant d'assaut la ville de Thèbes. Le jour même de Platées, la flotte grecque rattrapait les restes de la flotte perse réfugiée au cap Mycale : le combat s'engagea à terre et vit de nouveau le succès des Grecs, qui s'étaient donné « liberté » comme mot d'ordre. Ce mot allait rester attaché à l'histoire de l'Europe.

## **De profonds rééquilibrages**

### **LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE**

Les rois perses estimaient être les instruments choisis par le dieu Ahuramazda pour accomplir sa volonté. Avant Marathon, le sentiment que la victoire perse était inéluctable était d'ailleurs fort répandu en Grèce même, où on y voyait un décret de la

*Moïra*<sup>79</sup> : les Grecs étaient en effet très frappés par l'habileté des Perses à mener un siège, aptitude supérieure à leurs yeux. Par ailleurs, la souplesse de l'ordre de bataille perse et la variété de l'armement, ainsi que de la composition de l'armée perse, permettaient une adaptation à tous les terrains, ce qui était impossible à la phalange grecque, bloc uniforme et solidaire surtout efficace sur terrain plat et pouvant difficilement faire volte-face. D'ailleurs, même une fois battus, les Perses réussirent à battre en retraite dans l'ordre, ce dont étaient incapables les Grecs. Enfin, il ne faut pas croire que l'Empire perse entra en décadence après 479. Il faut donc invoquer la plus grande ténacité des Grecs et leur indéniable supériorité maritime pour expliquer leur victoire sur les Perses.

Les Grecs, eux, avaient d'autres explications. On a déjà évoqué la punition de l'*hubris* perse par les dieux, argument qui ne manqua pas d'être invoqué, en particulier par le dramaturge athénien Eschyle dans sa pièce *Les Perses*, jouée en 472. Mais les Grecs mirent aussi en avant leur unité comme élément décisif de leur victoire face à l'hybride Mède-Perse. Même si cet argument peut étonner les historiens, qui savent combien les cités grecques étaient jalouses de leurs particularismes, c'est bien cela que l'on lit sur les dédicaces offertes en remerciement aux dieux après Platées. C'est pourquoi il ne faut pas se méprendre sur le sens qu'avait cette unité, en se rappelant le thème du fronton occidental du temple de Zeus à Olympie : cette unité n'était pas la fusion dans une entité plus large que la cité, c'était le sentiment d'appartenir au camp de la civilisation, ou plutôt celui de posséder la civilisation en propre, et d'avoir un « *destin historique* » pour parler comme Olivier Picard<sup>80</sup>. Dès lors, le Mède-Perse devenait le barbare par excellence, qui ne possédait rien en commun avec le Grec : l'œuvre d'Hérodote

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

honneur consacrait le Macédonien comme Grec : à la victoire militaire et diplomatique, Philippe II ajoutait ainsi une victoire psychologique et culturelle.

Après avoir dû retourner un temps en Macédoine pour mettre fin aux menaces qui pesaient contre le nord de son royaume, Philippe II prit la tête d'une nouvelle Guerre sacrée (339/338)<sup>112</sup> durant laquelle il fit encore face à une coalition de cités, mais qui incluait Thèbes, cette fois. Philippe II força de nouveau les Thermopyles et battit la coalition à Chéronée en 338. Ce fut l'occasion pour son fils Alexandre de s'illustrer une première fois. Athènes était à l'origine de la coalition anti-macédonienne, mais Philippe II la ménagea ostensiblement, au point que, surprise par la mansuétude du Macédonien, elle lui fit un triomphe, l'accueillant comme l'un de ses citoyens, et même beaucoup plus, puisqu'elle lui dressa une statue sur son *agora*, qui était pourtant considérée comme un sanctuaire et ne pouvait recevoir que des représentations à caractère sacré<sup>113</sup> ! Au contraire, Philippe II se montra implacable envers les autres coalisés, en particulier Thèbes et Sparte, la première parce qu'elle avait changé de camp, et la seconde parce qu'elle avait refusé de se rendre. Une paix commune fut alors conclue lors d'un congrès panhellénique réuni à Corinthe en 338/337 à l'instigation de Philippe II de Macédoine, et auquel Sparte fut la seule à refuser de participer. Le congrès décida de constituer un « Conseil commun des Hellènes » et une symmachie dite « Ligue de Corinthe », avec pour objectif de maintenir la paix. Paraissant au congrès, Philippe II fut nommé *hégemôn* de la Ligue, devenant ainsi l'arbitre de la Grèce. Les Grecs n'avaient guère le choix.

## **La Grèce à l'assaut de l'Asie**

## LE PROJET DU PÈRE : PHILIPPE II

Malgré sa mission explicite de maintien de la paix, la Ligue de Corinthe était implicitement tournée contre la Perse, avec laquelle Philippe II avait pourtant naguère signé une paix – éphémère il est vrai. Dès les premières réunions du conseil, Philippe II proposa de déclarer la guerre au Grand Roi, considérant que le saccage perpétré en 480 par Xerxès I<sup>er</sup> sur l'Acropole d'Athènes était un acte de profanation imprescriptible. En fait, Philippe II avait des raisons personnelles dans cette affaire : le Grand Roi avait fait exécuter son ami Hermias, tyran de Troade, et avait envoyé une armée de secours à Périnthe<sup>114</sup> qu'il assiégeait. Philippe II était par ailleurs bien informé sur la situation interne de l'Empire perse : Artabaze<sup>115</sup> était en effet réfugié à sa cour depuis 352. Philippe II savait donc que la Perse traversait une période de difficultés : alors que le Grand Roi était coupé des réalités par un cérémonial élaboré, les intrigues de palais se multipliaient, et les satrapes menaient des politiques de plus en plus personnelles, comme Mausole en Carie. Certains satrapes n'hésitaient pas même à prendre la tête de soulèvements contre le Grand Roi, comme l'avait fait Artabaze.

Le moment était bien choisi, mais pour une autre raison : la Grèce connaissait une crise sociale et un surpeuplement relatif. Or, Philippe II s'était engagé à maintenir tels quels les régimes en place dans les cités lors de la paix de 338/337, et il n'y avait donc pas d'autre issue à la crise que l'expansion, comme jadis avec la colonisation<sup>116</sup>. Ainsi, les intérêts de la Grèce et les ambitions de Philippe II coïncidaient. De toute façon, un courant favorable à la conquête de la Perse persistait en Grèce, courant qui était représenté à Athènes par l'orateur Isocrate : dans son *Panégyrique d'Athènes* (380), il exhorta les Grecs à

s'unir contre les Perses, sous la direction d'Athènes. Prenant acte de l'incapacité de sa cité à relever le défi, il invita Philippe II à reprendre ce projet à son compte dans sa *Lettre à Philippe* (346). La tradition veut qu'Isocrate se soit laissé mourir de faim après la défaite de la coalition grecque à Chéronée face à Philippe II : cet événement marquait pour lui la faillite de son projet d'union volontaire des Grecs derrière Philippe II, en vue d'ajouter leurs forces contre la Perse. Isocrate pensait que, désormais, l'assaut contre la Perse était devenu impossible. Il se trompait, même si les événements semblèrent lui donner raison un court instant.

En 336, avec l'accord du Conseil commun des Hellènes, Philippe II fit passer en Asie une armée de 10 000 hommes qui fut mise sous les ordres de Parménion et d'Attale, avec pour mission de libérer les cités grecques restées sous le joug perse. L'armée avait atteint Magnésie du Méandre<sup>117</sup> quand Philippe II fut assassiné lors des fêtes célébrant le mariage de sa fille Cléopâtre avec le roi d'Épire. Alors âgé de vingt ans, Alexandre fut acclamé par l'armée, sur proposition d'Antipatros, le lieutenant de son père. Il prit le nom « d'Alexandre III », mais devait rester à la postérité sous celui d'« Alexandre le Grand » (336-323). Sa mère, Olympias, pourrait avoir été à l'origine du meurtre de son mari, qui l'avait répudiée l'année d'avant. Ce qui est sûr, c'est qu'Olympias aida son fils à se débarrasser de ses éventuels rivaux (dont Amyntas IV), les faisant assassiner, à l'exception d'un de ses demi-frères, simple d'esprit (Philippe Arrhidée), dont Alexandre le Grand prit la défense.

### **Philippe II de Macédoine et Alexandre le Grand**

« ... celui qui [...] mériterait le plus d'être blâmé, n'est-ce pas Théopompe<sup>118</sup> ? C'est lui qui, après avoir, au début de son ouvrage sur Philippe, affirmé que la raison qui l'avait le plus déterminé à

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



***Procession, 13-9 a. C. (Ara Pacis, ville de Rome) : détail***

## Second nœud : la constitution de l'Occident par Rome

**E**N 13 A. C., LE 4 JUILLET, le Sénat<sup>139</sup> décidait la construction d'un autel dédié à la *Pax Augusta* (paix d'Auguste), en l'honneur du retour du dit Auguste : ce dernier revenait d'Hispanie et de Gaule, après trois ans d'absence. Pendant ce temps, il avait mené des opérations de pacification et avait organisé les provinces du sud de la France actuelle. La dédicace de l'édifice n'eut toutefois lieu qu'en 9 a. C., le 30 janvier, à la date anniversaire de la naissance de l'épouse d'Auguste, Livie, façon de souligner l'aspect dynastique de l'ouvrage.

L'*Ara Pacis* (autel de la Paix) fut érigé sur le *Campus Martius* (champ du [dieu] Mars)<sup>140</sup>, espace autrefois dévolu aux exercices militaires. Il célébrait donc la paix là où l'on préparait autrefois la guerre et où les *imperatores*<sup>141</sup> de la fin de la République avaient fait bâtir des monuments à leur gloire. L'*Ara Pacis* était aussi hors de la limite sacrée de l'*Urbs* ou « *pæmerium* », exactement à un mile romain<sup>142</sup> de cette limite à l'endroit précis où les consuls<sup>143</sup>, de retour d'opérations, déposaient leur *imperium militiæ* pour retrouver leur *imperium domi*<sup>144</sup>, perdant leur caractère guerrier.

L'*Ara Pacis* n'était qu'un élément d'un ensemble architectural qui était composé du mausolée d'Auguste, de l'*ustrinum*<sup>145</sup> et d'un vaste pavement sur lequel était tracé, avec des lignes de bronze, un cadran solaire (*orologium Augusti*) dont le *gnomon*<sup>146</sup> était constitué par l'obélisque de

Psammétique II<sup>147</sup> qui était surmonté d'une sphère.

Le 23 septembre, date anniversaire de la naissance d'Auguste, l'ombre portée de la sphère du *gnomon* désigna le centre de l'*Ara Pacis*, comme pour dire que le Prince avait apporté la paix à l'ensemble du ciel et de la terre, que la sphère symbolisait. L'image était d'autant plus forte que le 23 septembre est aussi le moment de l'équinoxe d'automne, date traditionnelle de la fin des campagnes militaires à Rome, ouvertes à l'équinoxe de printemps, le 21 mars.

L'*Ara Pacis* entretenait des liens étroits avec un autre monument de l'*Urbs*, le temple de Janus, dont les portes étaient ouvertes au début des campagnes militaires et refermées à leur fin. Comme ce temple, l'*Ara Pacis* était ouvert sur deux de ses façades, ses ouvertures étant orientées comme celles du temple de Janus (entrée au sud).

De chaque côté de l'*Ara Pacis* se déroule une procession sculptée dans les parois, procession à laquelle prend part la famille impériale : la façade avant présente d'un côté la découverte de Romulus et Remus (à l'ouest), et de l'autre le sacrifice d'Énée à Lavinium (à l'est) ; la façade arrière représente d'un côté Rome assise, en armes, (à l'ouest), et de l'autre Tellus la déesse romaine de la terre (à l'est). On peut voir dans ce programme de décoration la volonté d'affirmer, à la fois, la piété de la famille impériale et ses effets en termes d'abondance (Tellus) et de paix. De nombreux passages des trente-cinq paragraphes des *Res gestæ*<sup>148</sup> d'Auguste se rapportent à l'*Ara Pacis*, preuve de l'importance que lui portait le Prince. Auguste a certes eu la volonté manifeste d'installer l'empire dans la paix, mais cet empire, dont il a largement hérité, s'est construit pour une large part dans le fracas des armes.

Si on discute encore de nos jours à propos des motivations

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Pour le reste, le dispositif initial de l'armée romaine était celui de toutes les armées antiques : un centre et deux ailes, avec un camp en arrière-plan et parfois une réserve, plus une cavalerie<sup>168</sup>. À partir de ce dispositif, la manœuvre se déroulait habituellement selon deux modèles : soit on disloquait le dispositif ennemi, soit on l'enveloppait. Ce n'est donc pas cela qui explique la supériorité romaine, mais la manœuvre en manipules : alors que la phalange grecque imposait sa loi dans les espaces dégagés, la légion s'adaptait avec grande facilité aux terrains accidentés, les généraux romains pouvant changer à tout propos la disposition de leurs unités. Celles-ci manœuvraient en effet en quinconce, ce qui permettait une grande souplesse et une vision large. Cette souplesse était le contraire du désordre et reposait sur une discipline sévère, apprise à l'entraînement et éprouvée au combat. En latin « *disciplina* » (de *discere* : apprendre) avait en effet le double sens de « savoir » et d'« obéissance ». Cette discipline avait un caractère sacré, et même les missions les plus humbles, comme la garde, étaient effectuées avec beaucoup de rigueur. Polybe explique même ainsi la détermination des soldats au combat qui préféraient se faire tuer plutôt que de reculer ou de perdre leur arme. Cet acharnement explique aussi l'attitude des Romains qui refusaient habituellement de traiter tant qu'ils ne s'étaient pas assurés de la victoire. Cette discipline explique aussi la relative retenue que montraient les troupes romaines, même lors d'opérations comme le sac d'une ville, qui était très organisé.

Les spécialistes prêtent ou non une stratégie aux Romains, question particulièrement débattue à propos de César : généralement, on admet que ce dernier n'était pas un stratège au sens moderne du terme – en ce sens qu'il ne disposait pas de moyens de décision élaborés, en particulier de cartes – mais n'en

restait pas moins un stratège au sens premier du mot, qui désigne l'art de remporter une guerre de façon réfléchie, aptitude qu'il avait en commun avec tous les grands chefs militaires de l'Antiquité. Si César a porté cette aptitude à un niveau jamais atteint depuis Alexandre le Grand, celle-ci n'était pas rares chez les commandants en chef romains, lesquels opéraient loin de leurs bases depuis la première guerre punique (264-241), devaient souvent faire face à des situations inattendues et avaient en charge la logistique de leurs troupes, en plus de la direction de celles-ci. Un point de cette logistique a particulièrement impressionné les adversaires des Romains, dont les Grecs, qui répugnaient jusqu'alors à considérer les Romains comme des gens parfaitement cultivés : ce point, c'était l'art de l'édification des camps. Après avoir vu les Romains bâtir leurs camps, les Grecs regardèrent les Romains avec respect. Il faut dire que la règle romaine voulait que l'on bâtit chaque soir et que l'on détruisît chaque matin cet ensemble gigantesque que l'on érigeait, y compris pour protéger la flotte en cas d'opération terrestro-maritime. On s'interroge toujours sur la source de ce savoir-faire, que les uns voient chez les Italiques, d'autres chez les Étrusques, d'autres enfin chez les Grecs eux-mêmes, solution qui n'a pas grand sens à vrai dire. La plupart du temps éphémère, le camp a parfois eu une postérité inattendue : construit comme une ville idéale en miniature<sup>169</sup>, c'est tout naturellement à partir de son plan que plusieurs fondations urbaines virent le jour quand les fortifications furent pétrifiées durant le Principat. C'est ainsi que des capitales nationales (Vienne) ou régionales (Bordeaux) ont trouvé leur origine, dans des camps romains. Malgré cela, le camp n'était pas l'entreprise la plus impressionnante que réalisèrent les Romains, lesquels étaient aussi passés maîtres dans l'art du siège (il n'y a qu'à

penser au siège d'Alésia par César) et dans la réalisation de grands travaux (ponts, aqueducs, terrassement...). Sous le Principat, les troupes réalisèrent des murailles de pierre et élevèrent des fortins aux endroits stratégiques de la frontière de l'empire ou « *limes* ». Ces travaux pouvaient prendre une signification particulière, comme le pont que César fit jeter sur le Rhin en 55 a. C., et dont l'existence est d'ailleurs controversée : par ce geste, Rome affirmait sa puissance sur un espace dans lequel elle n'osait guère s'avancer.

### **La supériorité de la manœuvre romaine vue par un Grec**

« Au combat, chaque homme effectue ses mouvements indépendamment des autres, parce qu'il doit couvrir son corps avec un bouclier oblong, qu'il tourne chaque fois du côté d'où vient le coup, et parce qu'il manie une épée avec laquelle il frappe aussi bien d'estoc que de taille. Il est donc clair qu'il faut lui laisser de la place et qu'il devra être séparé de son voisin et de celui qui vient derrière lui par un espace d'au moins trois pieds, si l'on veut qu'il puisse s'employer comme il faut. Par conséquent un seul soldat romain aura à faire face à deux phalangites du premier rang et se heurtera dans son avance à dix sarisses. Or, une fois le contact établi, le temps manquera pour qu'il puisse à lui seul les briser et il ne lui sera guère facile non plus de se forcer un passage en les écartant, d'autant plus que les soldats venant derrière ne sont d'aucune utilité à ceux du premier rang, puisqu'ils ne peuvent ni accroître leur puissance de choc ni donner plus de force à leurs coups d'épée. On voit donc sans peine que, comme je l'ai dit au début, nul ne peut résister de front à la phalange, tant que celle-ci conserve la formation et la puissance de choc qui lui sont propres.

Comment peut-on expliquer alors les victoires des Romains et les mécomptes éprouvés par les généraux qui utilisent la phalange ? C'est parce que, à la guerre, le moment et le lieu où l'action s'engagera ne peuvent être déterminés à l'avance, alors que, pour lui permettre de donner toute sa mesure, il faut à la phalange son moment et son terrain [...]. Au lieu de ranger leurs troupes sur une seule ligne et d'engager toutes leurs légions dans un combat de front contre les

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

les Marso-picentins, et au sud contre les Samnito-lucaniens, mais elle bénéficia du légalisme de plusieurs régions (Étrurie, Ombrie) et des cités jouissant du droit latin, sauf Venusia qui passa à la rébellion, et Capoue ainsi que Nola qui s'agitèrent. Quoiqu'il en soit, la situation parut désespérée à plus d'un moment et Rome était prête à confier son sort au premier général capable de redresser la situation : c'est cette occasion que saisit Sylla pour surclasser Marius. Ce dernier était en effet dans une situation inconfortable qui l'empêchait d'agir, plusieurs de ses anciens lieutenants italiens étant passés à la rébellion.

Finalement, le conflit resta indécis jusqu'au bout et Rome fut obligée d'octroyer un nouveau statut politique aux Italiens pour mettre fin à l'affrontement : elle conféra le droit de cité aux Latins et aux alliés (*lex Iulia Municipalis*, 90 a. C.), puis aux hommes libres de Cispadane, ainsi que la citoyenneté latine aux hommes libres de Transpadane (*lex Pompeia*, 89 a. C.). C'est « sans doute l'événement essentiel de l'histoire de l'Italie romaine, puisqu'elle détermina en fin de compte l'entrée de tous les Italiens dans la cité romaine et, à tous les niveaux, une accélération considérable du processus de romanisation »<sup>206</sup>. Toutefois, les choses ne devaient pas aller d'elles-mêmes et il fallut attendre... 63 a. C. pour que les Italiens fussent tous recensés comme des citoyens romains !

Sylla avait enfreint les règles sacrées de Rome, Cneius Pompeius (Pompée) allait enfreindre les règles tout court. Alors qu'il n'était qu'un simple chevalier, il avait levé des légions en faveur de Sylla, lors de la guerre civile, ce qui lui valut un triomphe célébré hors des formes légales et le surnom de « *Magnus* » (le Grand), qui lui resta. Plus servi par les circonstances que par de réelles qualités militaires, Pompée continua à remporter des succès, se disant protégé par *Venus Victrix* (Vénus la Victorieuse), selon le modèle déjà utilisé par Sylla. En 77 a. C., en Italie, Pompée eut raison d'un consul factieux : Lépide<sup>207</sup>. En Hispanie, il soumit en 72 a. C. l'armée du marianiste Sertorius<sup>208</sup> lequel avait tenté de monter un contre-État romain avec l'aide de Mithridate VI. Pour la forme,

le Sénat avait conféré à cette occasion à Pompée un *imperium* proconsulaire sans limite de temps, lui qui n'était toujours qu'un simple *privatus*, c'est-à-dire n'agissant théoriquement qu'à titre privé ! De retour d'Hispanie, Pompée devait croiser les troupes d'esclaves soulevées par Spartacus depuis 73 *a. C.*, et dont un autre *privatus*, Crassus, n'arrivait pas à venir à bout : il les battit en 71 *a. C.* Une nouvelle fois, le Sénat habilla d'un semblant de légalité ces actes privés en conférant le consulat en 70 *a. C.* à Pompée et Crassus, au mépris de toutes les règles, qui achevaient de voler en éclat<sup>209</sup>.

Désormais, Pompée apparaissait comme incontournable et ce fut systématiquement à lui que le Sénat fit appel. Pour mettre fin à la piraterie endémique qui menaçait de ruiner Rome et provoqua une panique financière en 67 *a. C.*, la *lex Gabinia* lui conféra un *imperium* sur toute la Méditerranée avec une bande côtière de cinquante kilomètres... c'est-à-dire incluant l'*Urbs* ! Une fois la piraterie vaincue, Pompée soumit définitivement Mithridate VI (campagne de 66-63), achevant d'imposer la mainmise romaine sur tout le Proche-Orient, où Rome fonda plusieurs provinces<sup>210</sup>. Pour mener ses entreprises, Pompée avait reçu le soutien d'un jeune patricien, Caius Iulius Cæsar (César), et de Cicéron. Lorsqu'il revint en Italie en 61 *a. C.*, Pompée était au sommet de sa gloire mais, trop confiant, il estima qu'il lui suffirait de se présenter devant le Sénat pour qu'on lui donnât le pouvoir et il congédia donc ses troupes avant d'entrer dans l'*Urbs*, jugeant inutile de rééditer le sacrilège perpétré par Sylla. Le Sénat sauta sur cette occasion inespérée : après lui avoir réservé un accueil glacial, il fit retarder le triomphe auquel celui-ci avait droit. Cicéron, qui se méfiait désormais de Pompée, avait joué un rôle majeur dans cette affaire. Les fastes du triomphe réservé à Pompée, célébré *de urbi*

*universo* (sur l'ensemble de la terre !), n'effacèrent pas l'amertume du triomphateur, qui resta marginalisé au sein du Sénat. C'est pourquoi il constitua en 60 *a. C.* une *amicitia*<sup>211</sup> avec Crassus et César, improprement appelée « premier triumvirat » par les Modernes. Cette *amicitia*, relancée en 55 *a. C.*, fut scellée par un mariage entre Pompée et Julia, la fille de César, mais celle-ci mourut en 54 *a. C.* alors que Crassus était tué face aux Parthes en 53 *a. C.* : l'*amicitia* devenait un carcan.

Au moment où Pompée triomphait, César n'avait à son actif qu'un maigre palmarès<sup>212</sup>, mais il était devenu le chef des *populares*, bien qu'étant lui-même patricien, et s'était fait élire *pontifex maximus*<sup>213</sup> en 63 *a. C.*, ce qui lui garantissait, entre autres, d'avoir la haute main sur le calendrier et de multiplier ainsi les manipulations<sup>214</sup>. Rêvant d'exploits éclatants – lui qui se disait descendant de la déesse Vénus et non pas son simple protégé – César se fit conférer un proconsulat de cinq ans (58-54) sur la Cisalpine et l'Illyrie<sup>215</sup> par la *lex Vatinia*. Le Sénat y ajouta finalement la Gaule transalpine sans que l'on ne sache ni comment ni pourquoi. Or, c'est précisément en Gaule que César devait intervenir, sautant sur l'occasion que lui procura l'annonce de troubles le long de l'axe rhodano-rhénan, que les Helvètes au sud et les Suèves au nord entendaient transgresser. C'est ainsi que, de 58 à 52, César mena la guerre des Gaules, à laquelle est resté attaché son nom, ne serait-ce que parce qu'il en composa le récit dans ses *Commentaires*. Ceux-ci, rédigés à la gloire de leur auteur, donnent l'image d'un homme auquel aucune barrière ne résiste, même mythique, comme le Rhin (58 *a. C.*), ou l'Atlantique (campagne de Bretagne, actuelle Angleterre, en 54 *a. C.*). Mais César ne se contenta pas de victoires militaires, il mit aussi au point la première véritable politique provinciale de l'histoire de Rome, ce qui lui assura de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

mais qui pêche par l'absence d'index et une iconographie étique.

NICOLET CLAUDE, *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, 1 : *les structures de l'Italie romaine*, 1979, 5<sup>e</sup> éd., coll. « Nouvelle Clio », P.U.F., Paris, 1993. Conforme aux normes de la collection, complète le Heurgon en aval et le Jacques et Scheid en amont, pour la seule Italie.

NICOLET CLAUDE dir., *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, 2 : *genèse d'un Empire*, 1978, 3<sup>e</sup> éd., coll. « Nouvelle Clio », P.U.F., Paris, 1991. Conforme aux normes de la collection, complète géographiquement le précédent.



**Le *Saint-Suaire* (annexe de la cathédrale de Turin) : détail**

## Troisième nœud : l'Église, nouvelle espérance

**G**AGEONS QUE LE CHOIX DU SAINT-SUAIRE comme support d'une réflexion historique sur les origines du christianisme provoquera quelques réactions. Alors mettons les choses au clair pour que la polémique ne prenne pas la place de la discussion que cet ouvrage appelle de ses vœux. Il n'est nul besoin de revenir ici sur l'histoire même du Saint-Suaire, en fait un linceul : il existe quantité d'ouvrages sur le sujet, plus ou moins bien inspirés, auxquels on pourra se reporter sans peine. Il s'agit ici de saisir le Saint-Suaire comme un objet historique. En effet, ce que la polémique sur sa datation – contemporain du Christ ou datant du XIV<sup>e</sup> siècle, selon les démonstrations – a fait oublier, c'est que, quoi qu'il en soit de cette question, le Saint-Suaire est bien un objet historique qui rend on ne peut mieux compte de l'importance de son sujet pour notre société, du simple fait des passions qu'il soulève encore : car enfin, pourquoi déployer de part et d'autre tant d'efforts pour déterminer la nature du Saint-Suaire et l'identité de celui qu'il a enveloppé, si ce n'est pour rien ?

Qu'il me soit permis de rappeler, avant d'aller plus loin, qu'en bonne doctrine chrétienne – que semblent oublier bien des protagonistes du débat concernant le Saint-Suaire –, la foi et le Saint-Suaire n'entretiennent qu'un rapport très lointain, qui n'est en aucun cas un rapport de nécessité, la science (en l'occurrence historique) et la foi ayant tout à gagner à ne pas saisir cet objet comme le moyen supposé de démontrer la validité ou l'invalidité de l'une ou de l'autre. Qu'il me soit aussi permis de rappeler que, si la question de la datation basse du Saint-Suaire est évidemment un problème qu'on ne peut balayer

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

fréquentes depuis le II<sup>e</sup> siècle *a. C.* Un événement allait tout changer : en 64, un incendie majeur ravagea l'*Urbs*. Le Prince Néron, craignant d'être accusé d'un forfait dont on le pensait capable, jugea utile de détourner l'attention. Il choisit les chrétiens comme victime expiatoire (*cf. infra*), preuve que leurs mœurs choquaient les Romains et que le groupe qu'ils formaient était devenu assez important. Après avoir subi le martyre, comme une foule de chrétiens, saint Pierre fut enseveli dans les jardins de Néron, précisément là où s'élève actuellement la basilique qui porte son nom. L'obélisque qui orne aujourd'hui la place centrale du Vatican était autrefois au cœur du cirque de Caligula, où Néron ordonna qu'on fît mettre à mort nombre des chrétiens raflés. La nouvelle géographie chrétienne commençait à se mettre en place... dans le sang des martyrs, selon le mot de Tertullien !

### **La persécution néronienne**

« Pour anéantir cette rumeur [selon laquelle il avait incendié Rome], Néron supposa des coupables et infligea des tortures cruelles à ceux que leur conduite faisait détester et que la foule appelait chrétiens [...]. Réprimée sur le moment, leur détestable religion apparaissait de nouveau, non pas seulement en Judée, où le mal avait pris naissance, mais encore à Rome, où tout ce qu'il y a d'affreux ou de honteux dans le monde se rassemble. On commença par emprisonner ceux qui reconnaissaient qu'ils étaient chrétiens. Puis, lorsqu'ils révélèrent les noms d'autres chrétiens, on emprisonna aussi ces derniers : on les accusait moins d'avoir allumé les incendies qui éclataient à Rome que de haïr le genre humain. On ne se contentait pas de les faire périr : on s'amusait à les revêtir de peaux de bêtes pour les faire déchirer par les dents des chiens. Ou bien on les attachait à des croix et, quand le jour finissait, on les enduisait de résine et on les allumait comme des flambeaux dont on s'éclairait. L'empereur Néron avait offert ses jardins pour ce spectacle. »

Mais jusqu'alors, la répression était restée sporadique et localisée, et, malgré la persécution néronienne, on n'a pas de trace, avant le III<sup>e</sup> siècle, d'un édit condamnant formellement et uniquement la profession de foi chrétienne : pour l'instant, il allait de soi qu'elle était « *illicite* », selon le mot du Prince Trajan en 112 dans une réponse adressée à Pline le Jeune, alors gouverneur de Bithynie où les communautés chrétiennes étaient bien implantées. Mais le même Trajan recommandait la plus grande retenue dans sa lettre, et les choses semblèrent devoir en rester là. Il y avait bien eu, auparavant, une nouvelle répression qui avait frappé les chrétiens, mais elle ne les visait pas particulièrement : durant les années quatre-vingt-dix, le Prince Domitien, dont le régime reposait sur la terreur, avait en effet dû faire face à la contestation, dont les légions de Germanie avaient donné le signal en 88. Tout ce qui avait ou semblait avoir un caractère séditieux – c'était, entre autres, le cas des chrétiens – tomba victime de la répression, avant que le Prince ne fût assassiné en 96. C'est cette répression qui forma le fond de l'*Apocalypse* selon saint Jean et alimenta chez les chrétiens l'idée que les derniers temps étaient proches. Les événements paroxystiques ne disparurent toutefois pas après la répression domitienne, comme en témoignent les martyrs de Lyon, exécutés sauvagement en 177 dans la capitale des Gaules, et parmi lesquels se trouvaient le vieil évêque Pothin et une toute jeune fille du nom de « Blandine ». On reprochait aux communautés lyonnaise et viennoise des pratiques criminelles fantasmagoriques qui formaient le fond des rumeurs courant alors à propos des chrétiens : cannibalisme, infanticide, inceste... L'événement de 177 résonna d'autant plus dans les esprits que le II<sup>e</sup> siècle fut plutôt calme pour les chrétiens. Profitant de cette relative accalmie, les penseurs chrétiens

commencèrent à réagir aux accusations qu'on portait contre la communauté chrétienne en rédigeant des *Apologies*<sup>268</sup>, dont les premières furent dédiées au Prince Hadrien, successeur de Trajan. Les deux plus importants apologistes furent Justin et Tertullien : le premier s'adressa aux Princes Antonin et Marc Aurèle, avant de mourir martyr sous le règne de ce dernier, en 165. Tertullien prit acte que l'apologie touchait peu les païens et en fit plutôt une œuvre à usage interne pour donner des arguments aux chrétiens. Le pouvoir allait s'attaquer directement à eux.

Le prototype des mesures spécifiquement antichrétiennes fut l'édit de 202 dû à Septime Sévère, qui réagit à la dérive montaniste alors assimilée au christianisme<sup>269</sup>. Dès lors se posa la question de la réintégration des *lapsi* et des *traditores*<sup>270</sup> : refusant qu'on leur accordât la miséricorde proposée par le pape saint Calixte I<sup>er</sup> (217-222), le chef des rigoristes, Hippolyte se fit proclamer pape contre lui. Les deux hommes se réconcilièrent toutefois, avant de mourir martyrs lors de la persécution de Maximin qui, d'ailleurs, ne frappa toujours pas les chrétiens en tant que tels<sup>271</sup>. En 250, la persécution déclenchée sous le règne de Dèce, courte mais particulièrement violente, relança la question des *lapsi*, dont le prêtre Novatien (Rome) et l'évêque Donat (Carthage) refusèrent la réintégration. Novatien fut fauché par la persécution déclenchée par le Prince Valérien entre 257 et 260, Novatien étant peut-être revenu dans la communion avec l'Église avant sa mort. Donat, lui, ne céda pas, étant finalement exilé par un décret du Prince Constantin, après que celui-ci eut reconnu l'exercice de la religion chrétienne. L'évêque d'Hippone, saint Augustin, devait s'employer à combattre le donatisme, fondant ainsi la première théologie de l'Église ou « ecclésiologie ». Entre-temps, les persécutions de grande ampleur

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

importantes, en particulier dans les campagnes, ce qui ne veut pas dire que les choses allèrent sans mal en ville : ainsi, à Alexandrie, la fermeture du *Serapeum*, vaste complexe dédié au dieu Sérapis, donna lieu à une véritable bataille rangée entre chrétiens et païens. Les seconds ne devaient pas se relever de leur échec.

### **L'édit de Thessalonique**

*« Les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose Augustes, édit au peuple de la ville de Constantinople.*

Tous les peuples que régit la modération de Notre Clémence, nous voulons qu'ils s'engagent dans cette religion que le divin Pierre Apôtre a apportée aux Romains – ainsi que l'affirme une tradition qui depuis lui est parvenue jusqu'à maintenant – et qu'il est clair que suivent le pontife Damase et Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique : c'est-à-dire que, en accord avec la discipline apostolique et la doctrine évangélique, nous croyons en la seule Divinité du Père et du Fils et du Saint-Esprit, dans une égale Majesté et une pieuse Trinité.

Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi prennent le nom de chrétiens catholiques et que les autres, que nous jugeons déments et insensés, assument l'infamie du dogme hérétique, que leurs assemblées ne puissent recevoir le nom d'églises, pour être enfin châtiés, d'abord par la vengeance divine, ensuite par notre décision que nous a inspirée la volonté céleste.

*Donné le 4 des kalendes de mars à Thessalonique, étant consuls, Gratien Auguste pour la cinquième fois et Théodose Auguste pour la première fois ».*

JEAN GAUDEMET, *Les Institutions de l'Antiquité*, 1967, 7<sup>e</sup> éd., coll. « Domat-droit public », Montchrestien, Paris, 2002, p. 430.

## **L'achèvement de l'organisation de l'Église**

### **UNE FOI ET UNE DISCIPLINE DÉFINIES**

La grande question qui fit chuter certains chrétiens, maintenant que les persécutions avaient cessé, était celle de la nature du Christ et de ses rapports avec les autres personnes de la Sainte-Trinité. Il est vrai que ce Mystère est particulièrement difficile d'accès à l'esprit humain, habitué à des catégories plus tranchées. Ainsi, dès le II<sup>e</sup> siècle, ce qu'on appela plus tard le « sabellianisme »<sup>284</sup> défendit l'idée de personnes divines qui ne seraient que des apparences diverses d'un même et unique Dieu. L'adoptianisme voyait quant à lui le Christ comme un homme divinisé après son « adoption » par le Père, seul Dieu au sens strict du terme. Enfin, le subordinatianisme subordonnait au Père, seul Dieu au sens strict, les autres personnes de la Sainte-Trinité. C'est une forme de subordinatianisme, l'arianisme<sup>285</sup>, qui devait avoir le plus fort impact : selon cette doctrine, seul le Père est inengendré, qui engendre son Verbe, intermédiaire entre Dieu et le monde. Les conciles allaient mettre bon ordre à cette confusion doctrinale. Dès le III<sup>e</sup> siècle, l'Afrique s'était fait une spécialité de ces réunions, organisées à l'échelle régionale. Si ce type de concile ne disparut pas, bien au contraire, il en apparut un autre au IV<sup>e</sup> siècle, dit « œcuménique », c'est-à-dire « universel » : il était évidemment impossible d'en organiser tant que la persécution n'avait pas cessé. Deux de ces conciles allaient avoir une importance particulièrement déterminante en définissant la foi chrétienne face aux hérésies : le concile de Nicée en 325, et celui de Constantinople en 381. Le premier, réuni à l'instigation de Constantin, et le second à l'instigation de Théodose I<sup>er</sup>, condamnèrent tous deux l'arianisme, achevant de mettre en forme le contenu de la foi chrétienne, appelé « *Credo* » en Occident et « *Sumbolon* » en Orient.

Les conciles tranchèrent aussi les questions disciplinaires. Dès le début du III<sup>e</sup> siècle en Égypte et en Afrique, un nouvel

idéal attaché à l'état presbytéral se répandit : la continence<sup>286</sup>. À la fin du IV<sup>e</sup> siècle, les prêtres occidentaux la pratiquant volontairement étaient majoritaires, et deux Églises, celle de la ville de Rome et celle d'Espagne, en firent une règle canonique que les évêques invitèrent à respecter. Vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des Églises d'Occident acheva de se rallier à cette règle. L'Orient s'y rendit plus tardivement, au VI<sup>e</sup> siècle et selon des modalités différentes : on ne put alors devenir évêque sans s'engager au célibat ou à la continence dans le mariage, les diacres déjà mariés pouvant être élevés au sacerdoce, mais ne pouvant se remarier après leur ordination. La question de la primauté romaine fut aussi posée : l'évêque de Constantinople, chez lequel le concile éponyme s'était réuni, avait en effet saisi cette occasion pour faire reconnaître son autorité à l'égal de celle de son collègue de Rome, mais « *en essayant de se faire attribuer sur l'Orient le même pouvoir exercé par le siège de Rome sur l'ensemble de l'Église, Constantinople reconnaissait par là de façon implicite la primauté romaine* »<sup>287</sup>. Dès le début, la question était donc mal posée et devait finir par aboutir à l'éclatement de la chrétienté entre catholiques et orthodoxes, définitivement en 1054.

## UNE ORGANISATION PRÉCISÉE

Émerveillés par la succession presque ininterrompue de mesures leur étant favorables, les chrétiens du IV<sup>e</sup> siècle n'ont pas vu que leur succès se payait d'un inconvénient, celui d'une certaine confusion entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel, la protection impériale pouvant dériver en mise sous tutelle – dérive qu'a fort bien illustrée la thèse de Bruno Dumézil<sup>288</sup> à propos du royaume wisigoth. Le premier effet sensible de cette

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

du dédain qu'ils montrèrent pour celles de leurs prédécesseurs. La caricature qu'ils contribuèrent à forger hante encore nombre de scénarios et de thèses d'auteurs en mal d'inspiration, preuve que même ceux qui usent du Moyen Âge comme d'un épouvantail<sup>301</sup>, ont besoin de la chimère qu'ils ont construite pour y appuyer leurs thèses branlantes. Le Moyen Âge est un âge ni pire ni meilleur qu'un autre, et nous lui devons au moins autant qu'aux autres : le concevoir comme une parenthèse, et *a fortiori*, comme une parenthèse négative, nous fermerait à l'intelligence de ce que nous sommes. En particulier, nous lui devons nombre de nos structures, aussi bien physiques que métaphysiques<sup>302</sup>. Ce sont ces structures à la recherche desquelles nous allons partir, dans un espace dessiné par les temps antiques, où la sève du christianisme a pris résolument racine et a nourri une civilisation originale qui marque encore la conscience européenne<sup>303</sup>. Cette civilisation est loin d'avoir rompu avec les temps antiques dont elle hérita : les études que suscite le regain d'intérêt pour ce que nous appelons, à des fins didactiques, le « bas-Empire » et le « haut Moyen Âge », montrent chaque jour un peu plus combien les ponts sont nombreux et les continuités profondes entre ces périodes que les cloisonnements universitaires tentent désespérément de faire perdurer. L'Empire qui est recréé le jour de Noël de l'an 800 est-il formellement ou fondamentalement le même que celui de l'antique Rome ? Non, bien sûr, mais quelle valeur aurait-il eu aux yeux des contemporains, et pourquoi aurait-il autant été désiré par ses promoteurs, s'il n'avait pas été compris symboliquement comme le réveil d'un passé glorieux ? Et, plus de deux cents ans auparavant, quel sens aurait eu ces mots de l'évêque Grégoire de Tours saluant le baptême d'un roi franc païen, Clovis, comme la naissance d'un « *novus Constantinus*

»<sup>304</sup>, si cela ne suscitait chez ses lecteurs l'idée d'un retour à une source que l'on croyait épuisée et qui jaillissait à nouveau ? Si l'Empire romain formel s'était bien effondré, il vivait encore dans les mémoires, d'autant qu'il perdurait dans sa partie orientale : son histoire a tenu en haleine l'Occident bien au-delà du Moyen Âge, l'Empire rené ayant, comme celui de Byzance, connu une vie de mille ans avant qu'un autre type d'Empire n'y mît fin en 1806.

Par nature, un Empire n'admet pas de concurrent, à moins de ne plus être exactement un Empire : c'est pourquoi Napoléon I<sup>er</sup> mit fin au Saint-Empire romain germanique qui survivait, l'Empire d'Autriche qui prit sa place n'étant plus que nominalement un Empire. Ce problème de la concurrence des souverainetés n'a jamais été résolu, et a éclaté au Moyen Âge quand la collaboration entre le Saint-Siège, à l'origine du projet de renaissance de l'Empire, et ce dernier, a cessé d'être une évidence. L'histoire de la conception impériale explique beaucoup des visions qui ont habité les grands projets politiques européens et permet de comprendre l'origine de la déchirure profonde qu'a provoquée la réformation protestante<sup>305</sup> : c'est le quatrième nœud de notre parcours à travers l'histoire de l'Europe.

Bien qu'universaliste par nature, le projet impérial médiéval arrivait tardivement, alors que son homologue antique avait présidé à la refondation de Rome. Si, de ce fait, cet Empire antique avait pu prétendre être la référence ultime, il ne pouvait en aller de même en 800, et plus encore après l'échec de l'expérience carolingienne en 924, car une autre souveraineté était en train d'achever de se construire : la papauté. Pourtant, la renaissance impériale carolingienne aurait pu prétendre à une certaine universalité, du fait même de l'extension que son

initiateur, Charlemagne, avait donné à son empire territorial. Et encore, les îles britanniques et la péninsule ibérique, sans parler de la Bretagne, restaient en marge de cette entreprise. Mais quand l'Empire renaquit en 962, cette fois centré sur les terres germaniques, il n'était plus qu'une composante parmi d'autres de l'ensemble occidental : une autre structure s'opposait à lui, celle des royautes, parmi lesquelles la capétienne avait pris un relief particulier au point qu'on venait de toute l'Europe pour être touché par ce roi dont on disait qu'il avait le pouvoir miraculeux de guérir. Ces Capétiens ne prétendaient-ils pas à une nouvelle forme d'Empire que les conseillers de Philippe Auguste exprimèrent en disant que leur maître était « *empereur en son royaume* » ? C'est le cinquième nœud.

Plus sourdement, et à un autre niveau, se tissa le sixième nœud, dans le silence des cloîtres, des *scriptoria*<sup>306</sup> et des chœurs d'églises, où sept fois par jour, à l'invitation de saint Benoît, les moines prenant les « *armes très puissantes et glorieuses de l'obéissance* »<sup>307</sup>, accomplissaient l'*opus Dei* (littéralement « œuvre de Dieu »), l'inlassable travail de la prière. L'expérience monastique n'était pourtant pas une création occidentale, mais la greffe prit si bien dans cet espace qu'elle y connut une ampleur sans commune mesure, partant à la conquête de lieux où les légions de Rome et Charlemagne lui-même n'avaient jamais pénétré. Si on excepte le cas très particulier, et par ailleurs fort tardif, des Ordres monastiques combattants, les moines furent des conquérants sans armes qui transformèrent des déserts en oasis : leur œuvre, tout particulièrement celle des Clunisiens et des Cisterciens, a marqué profondément l'Europe, et ceci dans bien des domaines. C'est en suivant ces « athlètes de Dieu » que nous refermerons ce premier volume de notre parcours.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

*vous aimerai* » (Ps. 17, 2). Aussi les sages de l'une, vivant selon l'homme, n'ont cherché que les biens du corps ou de l'âme, ou de tous les deux ensemble ; et si quelques-uns ont connu Dieu, ils ne lui ont point rendu l'homme et l'hommage qui lui sont dus, mais ils se sont perdus dans la vanité de leurs pensées et sont tombés dans l'erreur et l'aveuglement. En se disant sages, c'est-à-dire en se glorifiant de leur sagesse, ils sont devenus fous et ont rendu l'honneur qui n'appartient qu'au Dieu incorruptible à l'image de l'homme corruptible et à des figures d'oiseaux, de quadrupèdes et de serpents ; car, ou bien ils ont porté les peuples à adorer les idoles, ou bien ils les ont suivis, aimant mieux rendre le culte souverain à la créature qu'au Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Dans l'autre cité, au contraire, il n'y a de sagesse que la piété, qui fonde le culte légitime du vrai Dieu et attend pour récompense dans la société des saints, c'est-à-dire des hommes et des anges, l'accomplissement de cette parole : « *Dieu tout en tous* » (1 Cor., 5, 28). »

SAINT AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, 14, 28, 1

(source : [http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/citededieu/livre14.htm#\\_Toc510703328](http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/citededieu/livre14.htm#_Toc510703328))

C'est ainsi qu'au Moyen Âge, durant lequel l'autorité de saint Augustin régna longtemps, se développa l'idée, très tardivement qualifiée d'« *augustinisme politique* » par M<sup>gr</sup> Henri-Xavier Arquillière<sup>324</sup>, que la seule façon de réduire la distance malsaine entre la nature et la grâce était la théocratie, c'est-à-dire la remise du pouvoir temporel au spirituel. Dès lors on se disputa l'héritage de Constantin, au sens propre du terme en ce qui concerne l'Église qui produisit une « *donation de Constantin* »<sup>325</sup>, et au sens figuré en ce qui concerne les empereurs médiévaux : pour les uns, Constantin aurait fondé les bases de la théocratie pontificale en remettant finalement son *imperium* au pape ; pour les autres Constantin aurait au contraire jeté les fondements du césaropapisme ou théocratie royale, lecture subtile qui défendait l'idée que le pouvoir temporel pouvait gouverner au spirituel du fait d'une sorte de

délégation divine. La figure de l' « empereur de Byzance » pouvait servir les intérêts du second parti.

## **UN AUTRE MODÈLE : L' « EMPEREUR DE BYZANCE »**

### **»326**

Si la Rome occidentale avait fini par sombrer, la Rome orientale avait bel et bien survécu, du fait même du partage de l'Empire (395), qui fut à la fois la cause du salut de l'Empire d'Orient et celle de son statut ambigu. À vrai dire, l'idée que ces Romains l'étaient vraiment paraissait exotique vue de la ville de Rome ou d'Aix-la-Chapelle, et lorsque Otton I<sup>er</sup>, second restaurateur de l'Empire d'Occident, rencontra quelques difficultés à se faire reconnaître par l'empereur d'Orient, qu'il estimait être son homologue, il ne manqua pas de lui faire remarquer que, lui, avait la garde de la « vraie » Rome : l'argument ne plut guère sur les rives du Bosphore, et on comprend mieux pourquoi l'émissaire d'Otton I<sup>er</sup>, l'évêque Liutprand, fut reçu de façon si glaciale en Orient en 968 ! L'ambiguïté qui marquait le statut de l'Empire de Constantinople fut aussi la marque des rapports qu'elle entretenait avec l'Occident, surtout quand celui-ci s'imagina pouvoir redonner vie à ce qu'on estimait être parfaitement vivant en Orient. Dans ces conditions, on imagine que les références explicites au modèle oriental ne furent pas recherchées par les empereurs occidentaux qui, pourtant, d'une certaine manière, louchèrent toujours sur Constantinople avant que l'improbable croisade de 1204 ne tentât le projet non moins improbable de réincorporer la capitale orientale dans l'ensemble occidental. Une fois de plus, ce fut un ratage monumental, comme toutes les entreprises marquées au sceau de la seule contrainte.

De Constantinople et de son Empire on ne savait à vrai dire pas grand-chose en Occident, où les mieux informés étaient les populations italiennes restées sous autorité byzantine, et les services de la Curie romaine, amenés à entretenir quelques relations, à vrai dire peu nourries, avec l'Orient. Mais on ne pouvait ignorer, du moins dans les grandes lignes, la nature particulière d'un pouvoir que d'aucuns auraient bien voulu transposer en Occident, et qui inspira manifestement, même si ce fut à des degrés divers, Charlemagne et Otton III. Vu d'Occident, l'équilibre trouvé à Constantinople, pouvait en effet sembler paré de toutes les vertus : c'était négliger que près des trois quarts des empereurs et des deux tiers des patriarches furent renversés ! C'est d'ailleurs un paradoxe, dont l'Orient n'est pas avare, que d'observer la longévité d'un système politique impérial jamais remis en cause dans son essence et pourtant si souvent secoué par des révolutions de palais, alors que l'Occident peina à restaurer le même pouvoir, s'y prenant à deux fois (et même trois, si on intègre le Grand Interrègne de 1254-1273), pour voir finalement le pouvoir impérial s'effondrer, sans avoir été pour ainsi dire jamais discuté<sup>327</sup>. Il est d'ailleurs frappant de constater que l'historiographie – sur la lancée d'Edward Gibbon et de sa fascination pour l'idée de décadence – attachait à Byzance l'idée pour ainsi dire consubstantielle de décadence, et qu'elle n'interpréta pas l'histoire de la renaissance impériale en Occident selon le même schéma. Pourtant les deux Empires durèrent approximativement un millénaire chacun et finirent chacun dans le fracas des armes. Bien sûr, on pourra objecter que, de l'Empire de Constantinople il ne reste pour ainsi dire rien, et que la fin du Saint-Empire romain germanique ne fut pas la fin de la Germanie, mais au contraire son véritable acte de naissance : ce serait se tromper sur la nature de ce

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

**F.** Il ne s'agit que de la première mention : l'expression ne devient courante qu'au XI<sup>e</sup> siècle.

**G.** Littéralement "Saint-Empire romain de nation allemande", expression habituellement transcrite en français sous la forme "Saint-Empire romain germanique".

**H.** Équivalent latin du précédent.

**I.** Par le traité de Campoformio (confirmation par le traité de Lunéville du 9 février 1801).

En accélérant le processus, Louis le Pieux allait le gripper, animé par une véritable mystique de l'unité que ses conseillers clercs entretenaient largement. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les décisions religieuses prises lors des diètes<sup>375</sup> d'Aix-la-Chapelle en 816 et 817, qui unifièrent les pratiques monastiques et canoniales<sup>376</sup>. La même année 817, Louis le Pieux organisait sa succession de façon précoce par l'*Ordinatio imperii*<sup>377</sup>, dont le principe était totalement nouveau : changeant considérablement le sens du partage successoral franc, elle entendait conserver l'unité de la Couronne au profit d'un seul héritier, le fils aîné de Louis le Pieux, Lothaire, ses frères cadets étant réduits au rang de rois et recevant chacun autorité sur une partie de l'empire sous la forme d'un pouvoir délégué. La chose était trop nouvelle pour être acceptée facilement, et Louis le Pieux contribua lui-même à la faire rejeter, en prétendant l'aménager en 823 : s'étant remarié<sup>378</sup> et ayant eu un quatrième fils, Charles, il voulut procéder à un nouveau partage pour assurer un héritage à ce dernier. Ce fut l'émeute, Lothaire obtenant la déposition de son père en 833. Mais les trois frères étant incapables de se mettre d'accord sur la succession, ils relâchèrent leur père... qui fut de nouveau couronné empereur, à Metz, en 835 charge qu'il conserva jusqu'à sa mort en 840.

Lothaire revêtit alors la dignité impériale, mais ses frères Louis et Charles n'entendant pas se soumettre à son autorité ils unirent leurs forces contre leur aîné, qu'ils défirent à Fontenoy-en-Puisaye, près d'Auxerre, le 25 juin 841. Le 14 février 842, ils renforçaient leur alliance par le « serment de Strasbourg »<sup>379</sup>, contraignant Lothaire à une négociation scellée par le traité de Verdun signé en août 843. Cet accord entérinait la seconde disparition de fait de l'Empire d'Occident, même s'il maintenait la fiction d'une dignité impériale qui avait perdu son caractère universel, les notions d'*imperium* et de *regnum* achevant d'être distinguées avec la mise en forme des *tria regna*<sup>380</sup>. Le traité de Verdun figea en effet la géographie politique de l'Europe, distinguant nettement ce qui allait devenir la France des pays allemands, avec une improbable Lorraine coincée entre les deux :

- Charles II le Chauve (840-877) recevait la façade occidentale de l'empire de Charlemagne, ou « *Francia occidentalis* », d'où émergea la France. Il devait revêtir la couronne impériale de 875 à 877 ;

- Louis II le Germanique (840-876) reçut la façade orientale de ce même empire, ou « *Francia orientalis* ».

- Lothaire I<sup>er</sup> (840-855) conserva l'axe central ou « Lotharingie » (qui donna son nom à la Lorraine), avec la dignité impériale et les deux capitales impériales, Aix-la-Chapelle et Rome.

## Le traité de Verdun

### SELON NITHARD

« Donc, au milieu de juin, un jeudi, Lothaire, Louis et Charles se réunirent accompagnés chacun d'un nombre égal de Grands, non loin de Mâcon, dans une île appelée Ansilla, et ils se jurèrent mutuellement de conserver désormais la paix entre eux à partir de ce

jour, de faire diviser sous la foi du serment aussi également que possible, dans un plaid que leurs fidèles venaient de fixer, tout l'Empire, sauf la Lombardie, la Bavière et l'Aquitaine ; il était décidé en outre que le choix des parts appartiendrait à Lothaire ; que chacun des trois frères devrait garantir à chacun des autres la part qu'il accepterait, sa vie durant, à condition que ceux-ci en feraient autant de leur côté. Cela fait, après avoir échangé des paroles pacifiques, ils se séparèrent d'accord et regagnèrent leurs camps, remettant au lendemain le reste des délibérations.

Et quoique ceci ne pût se conclure qu'à grand-peine, il fut cependant établi que chacun résiderait en paix dans son lot, où il voudrait, jusqu'à la réunion qu'ils avaient fixée aux calendes d'octobre.

Puis finalement, il parut bon de part et d'autre, pour l'avantage de tous, que leurs envoyés, au nombre de cent vingt, se réunissent à Coblenz sans échanger d'otages, et que là ils divisassent l'empire le plus équitablement possible.

Se réunissant là le 14 des calendes de novembre et prenant la précaution pour empêcher qu'aucune querelle ne vînt à s'élever entre leurs hommes, pour quelque motif que ce fût, de faire camper la partie d'entre eux qui était avec Louis et Charles sur la rive orientale du Rhin et celle qui était avec Lothaire sur la rive occidentale, ils se réunirent ensemble tous les jours, pour la conférence, à Saint-Castor. Et comme ceux qui avaient été envoyés par Louis et Charles pour la division de l'empire en étaient venus à formuler diverses plaintes, on demanda si l'un d'entre eux avait une connaissance claire de tout l'empire. Et comme il ne s'en trouva aucun, on demanda pourquoi des envoyés ne l'avaient pas parcouru dans le temps qui avait été laissé à leur disposition et n'en avaient pas dressé eux-mêmes un état.

»

NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, PHILIPPE LAUER éd., coll. « Classiques de l'histoire de France au Moyen Age », Les Belles Lettres, Paris, 1964, p. 101-107

### **SELON HINCMAR**

« Au mois d'octobre, Charles ayant quitté Metz pour Worms, rencontra son frère Louis dans cette ville. Ils y demeurèrent assez longtemps et des envoyés coururent alternativement entre eux et Lothaire ; et ayant discuté beaucoup et longtemps du partage, on

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

rapidement des pourparlers avec le Saint-Siège pour être sacré. Ces discussions, menées dans un esprit concordataire, aboutirent au traité de Constance (mars 1153) : par cet acte, l'empereur promettait de défendre les intérêts du pape, et celui-ci promettait en échange de sacrer empereur Frédéric Barberousse, les deux hommes s'entendant pour réduire l'influence byzantine en Italie. Toutefois, dès le mois de septembre, Frédéric Barberousse lançait des négociations avec Constantinople, envisageant même un mariage byzantin, mais le nouveau pape Adrien IV (1154-1159) ayant trop besoin de l'empereur contre la noblesse romaine, sacra Frédéric Barberousse le 18 juin 1155. Une nouvelle fois, le pape ne fut guère récompensé de son geste, l'empereur le laissant se démêler seul avec les Italiens. Las des palinodies impériales, Adrien IV traitait à Bénévent en 1156, avec les Normands qui s'étaient rendus maîtres de la Sicile entre 1060 et 1090 et se montrèrent de fidèles soutiens du pape. Dès lors, la protection impériale perdait beaucoup de son intérêt et devenait même encombrante.

Dans ces conditions, le conflit ne fit que s'envenimer avec Frédéric Barberousse, qui intervint cinq autres fois en Italie afin d'imposer son pouvoir aux cités lombardes. Dans le même temps, il voulut étendre sa domination à la Bourgogne, convoquant à cet effet une diète à Besançon en 1157. C'est durant cette réunion qu'un passage d'une lettre adressée à l'empereur et lue publiquement par les légats fit scandale : le pape y décrivait l'empire comme un « *beneficium* ». La diplomatie pontificale eut beau s'employer à faire croire qu'il fallait comprendre « bienfait » et non pas « bénéfice »<sup>417</sup>, le mal était fait, d'autant qu'on avait trouvé dans les bagages des légats des formulaires pré-remplis – donc, sans accord préalable de l'empereur – accordant des privilèges destinés aux évêques de

Francie orientale. C'est dans ce climat explosif que Frédéric Barberousse intervint en 1158 en Italie, prenant la ville de Milan avant de réunir une diète à Roncaglia, durant laquelle il fit établir la supériorité du droit impérial sur le droit commun. Adrien IV mourant peu après, l'élection à sa succession prit un tour politique, le conclave se divisant entre partisans de l'empereur, qui élurent Victor IV (1159-1164), et adversaires, qui élurent Alexandre III (1159-1181). En 1160, Frédéric Barberousse convoquait un concile à Pavie qui confirma Victor IV, Alexandre III – qui excommunia l'empereur l'année même – continuant d'être soutenu par les Français, les Italiens, les Anglais et même une partie des Allemands. Finalement, après des détours extrêmement complexes, Frédéric Barberousse et Alexandre III devaient se réconcilier à Venise en 1177, mais en évitant soigneusement de régler la question de la prééminence impériale. Toutefois, les revendications impériales sur la ville de Rome furent désormais abandonnées, et la souveraineté impériale sur les villes lombardes devint nominale. Frédéric Barberousse tourna alors ses regards vers la Bourgogne, étant couronné roi d'Arles en la cathédrale Saint-Trophime, en 1178, se refaisant une réputation d'empereur chrétien en participant à la troisième croisade, qui lui fut fatale<sup>418</sup>.

C'est sous le règne de son fils, Henri VI le Cruel, qu'achevèrent de se structurer en Italie les partis guelfe et gibelin, qui soutenaient respectivement la famille des Hohenstaufen, seigneurs de Waiblingen (d'où « gibelin » une fois italianisé), et celle des seigneurs de Bavière, ou Welfs (d'où « guelfe »). Quand les Hohenstaufen éliminèrent les Welfs durant l'année 1230, les guelfes prirent le parti de la papauté, les gibelins prenant celui de l'empire... les deux partis ayant auparavant tenu la position inverse !<sup>419</sup> Auparavant, Henri le

Cruel avait réussi à se faire couronner roi de Sicile le jour de Noël 1194, ouvrant ainsi une nouvelle perspective à l'Empire. Le fils d'Henri le Cruel, Frédéric II, devait relancer le conflit avec la papauté, étant excommunié deux fois, avant d'être déposé en 1245 : il avait en effet tenté de prolonger la voie ouverte par son père en tentant de transformer la nature du pouvoir impérial selon le modèle royal, ce qui aurait abouti à faire de l'empire un patrimoine dynastique. Inquiet de cette prétention, le pape Innocent IV (1243-1254) n'eut de cesse d'annihiler la puissance de Frédéric II, réunissant le concile de Lyon, qui déposa ce dernier en 1244. Avec Frédéric II, la lutte du Sacerdoce et de l'Empire était formellement refermée.

## **LA BULLE D'OR**

La lutte entre la papauté et l'Empire avait révélé une faiblesse que les empereurs allaient s'attacher à faire disparaître et qui tenait à la nature de leur élection. Avec l'habitude de parler d'un « *imperium Romanum* », à partir de 1034<sup>420</sup>, pour désigner l'empire d'Occident, on en vint à désigner sous le terme de « *Romanorum rex* »<sup>421</sup> celui qui était élu à la couronne de Francie orientale et qui, du fait de la tradition ouverte par Otton I<sup>er</sup>, semblait naturellement destiné à l'Empire. Toutefois, cette automaticité, voulue par les intéressés, ne fut jamais admise par la papauté, qui entendait bien se réserver la haute main sur le sacre impérial qu'elle n'avait aucune intention de voir se transformer, à la mode orientale, en une simple formalité. Le risque était réel, car l'élection à la couronne de Francie orientale échappait totalement au pape, relevant de la coutume franque qui voulait que le roi fût acclamé sur le lieu de sa victoire par ses soldats. Dans les faits, cette prérogative devait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

second fils, alors que les grands barons auraient préféré son troisième, lui aussi nommé Robert, nom traditionnel dans la famille. Robert le Pieux triompha grâce à l'appui des évêques, réussissant à introduire une nouvelle pratique, celle de la primogéniture, qui l'emporta sur celle du choix du plus capable qui était plus conforme à la coutume franque : la notion d'élection par les grands barons avait vécu... du moins en droit. Il fallait maintenant assurer des bases solides à la nouvelle pratique. C'est alors que l'entreprise de sacralisation de la monarchie franque, ouverte par les Carolingiens, fut reprise avec patience mais détermination (*cf. infra* tout ce qui a trait au sacre).

Robert le Pieux devait commencer à consolider l'héritage paternel, mais la politique matrimoniale qu'il mit en œuvre se révéla encore trop ambitieuse et même, par certains aspects, calamiteuse. Pourtant, homme de prière, cultivé, intelligent, Robert le Pieux avait bien des atouts et ne rêva pas que de conquêtes : si on en croit le *Poème au roi* que lui adressa Adalbéron de Laon, et qui donne un tableau célèbre de la tripartition féodale (*cf. infra*), Robert le Pieux s'intéressa aussi à l'organisation de la société. Sur le plan territorial, en plus de pacifier son domaine, il tenta d'arracher la Bourgogne et la Provence à l'Empire : pour cela, il n'hésita pas à répudier sa première femme<sup>445</sup> pour épouser en secondes nocces Berthe de Bourgogne<sup>446</sup>. Bien évidemment, l'empereur Otton III usa de son influence pour faire condamner Robert le Pieux – un comble ! – par le pape Grégoire V, arguant du fait que le roi capétien était parent de Berthe au troisième degré : le roi dut se séparer de cette dernière<sup>447</sup>... mais garda la Bourgogne... de façon toute théorique d'ailleurs ! Robert le Pieux n'en continua cependant pas moins à lutter contre les prétentions

bourguignonnes des Impériaux, tout en jetant son dévolu sur la Provence. Dans ce but, en 1003, il épousa en troisièmes noces Constance de Provence ou d'Arles, mais l'entourage méridional, trop raffiné, déplut beaucoup aux barons du nord, ce qui empêcha le rapprochement des deux mondes. Au moins Constance lui donna un héritier : Henri I<sup>er</sup> (1031-1060).

### **La tripartition féodale selon Adalbéron de Laon**

« LE ROI – Évêque, je te prie, réponds-moi : quels sont ceux qui habitent cette cité ? Ses princes, s'il y en a, sont-ils égaux entre eux, ou quelle en est la hiérarchie ?

L'ÉVÊQUE – [...] or donc, le peuple céleste forme plusieurs corps, et c'est sur le modèle de cette organisation qu'a été disposé le corps des habitants de la terre [...]. Or pour que l'État jouisse de la paix tranquille de l'Église, il est nécessaire de l'assujettir à deux lois différentes, définies respectivement par la sagesse divine, source de toutes vertus. L'une est la loi divine : elle ne fait pas de distinction dans les attributs de ses ministres ; elle fait de tous des égaux de condition [...]. C'est ainsi que la loi éternelle de Dieu les veut, exempts de toute souillure : aussi ordonne-t-elle qu'ils soient affranchis de toute condition servile. Dieu les a adoptés : ce sont ses serfs ; il est leur seul juge, et du haut des cieux leur répète de rester chastes et purs ; ses commandements leur subordonnent le genre humain tout entier : tout entier, dit-il ; donc point d'exception pour aucun puissant de la terre. [...] À moins d'en être chassés pour leurs crimes, les ministres de l'Église doivent atteindre aux premières places dans les cieux [...].

LE ROI – La cité de Dieu est donc homogène, et une seule loi la gouverne ?

L'ÉVÊQUE – C'est-à-dire que l'Église ne forme qu'un corps ; mais la constitution de l'État en comprend trois, car l'autre loi, la loi humaine, distingue deux autres classes : nobles et serfs sont en effet de conditions différentes [...]. Ainsi donc la cité de Dieu qui se présente comme un seul corps, est en réalité répartie en trois Ordres : l'un prie, l'autre combat, le dernier travaille. Ces trois Ordres qui coexistent ne peuvent se démembrer ; c'est sur les services rendus par l'un que s'appuie l'efficacité de l'œuvre des deux autres : chacun

d'eux contribue successivement à soulager les trois, et pareil assemblage, pour être composé de trois parties, n'en est pas moins un. C'est par cette constitution que les lois ont pu triompher, et le monde jouir de la paix. Aujourd'hui les lois s'effondrent, le règne de la paix est passé ; c'est le bouleversement dans les mœurs des hommes, et dans l'organisation de l'État. Roi, souviens-toi que tu ne tiens à bon droit la balance de la justice et que tu ne gouvernes le monde qu'en retenant par le frein des lois ceux qui glissent sur la pente du crime. »

ADALBÉRON DE LAON, *Poème au roi Robert*, SÉBASTIEN BRICOURT trad. —  
[http://www.forumromanum.org/literature/adalbero\\_laodunensis/carme](http://www.forumromanum.org/literature/adalbero_laodunensis/carme)

Henri I<sup>er</sup> allait avoir du mal à s'imposer, étant malmené par les grands barons. Sa mère Constance voulut en effet lui opposer son frère cadet Robert, preuve que le principe de primogéniture restait encore très abstrait. Henri I<sup>er</sup> fut alors contraint de trouver un compromis avec sa mère et son frère : Robert reçut la Bourgogne, Henri I<sup>er</sup> gardant la couronne royale. Cet arrangement créait une nouvelle maison seigneuriale qui n'allait cesser de causer du souci à la France jusqu'à son intégration au XV<sup>e</sup> siècle. Henri n'en avait pas fini avec la contestation, se lançant dans une politique un peu trop sinieuse qui ne devait pas faciliter les choses : en particulier, après avoir soutenu le duc de Normandie Guillaume, futur « Conquérant », contre ses vassaux<sup>448</sup>, il s'inquiéta de sa puissance et se retourna contre lui, étant sévèrement battu à Mortemer en 1054.

De sa seconde épouse, Anne de Kiev, Henri I<sup>er</sup> eut Philippe I<sup>er</sup> (1060-1108) qui ne devait pas rencontrer moins de difficultés que son père. Il est vrai que le jeune roi n'avait que sept ans à la mort de son père, et fut mis sous la tutelle d'un de ses oncles, le comte Baudouin V de Flandre. Philippe I<sup>er</sup> ne devait reprendre sa liberté qu'en 1066, quelques mois avant la mort de son oncle,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

l'autorité de baillis, au nord, et de sénéchaux, au sud, partage géographique qui resta assez grossier (il y avait des sénéchaux en Bretagne). Les baillis et sénéchaux étaient des commis, c'est-à-dire que leur charge était liée à une mission, laquelle prenait fin automatiquement à la mort du roi, et était résiliable à tout moment. De ce fait, Philippe Auguste pouvait recruter des agents qui lui resteraient soumis. Ils étaient choisis avec soin sur la base de compétences, et faisaient au roi un compte-rendu trisannuel de leurs activités, animant une justice d'appel et centralisant les recettes. Durs aux prévôts et aux seigneurs, ils étaient conciliants avec les communes, ce qui fit apprécier leur autorité.

### **UNE MANIFESTATION SYMBOLIQUE DES AMBITIONS ROYALES : LA COUR DES PAIRS**

C'est Philippe Auguste qui donna une forme précise au collège des pairs qu'avait commencé à constituer Louis VII : désormais ce collège regroupait six barons laïcs (ducs de Normandie, Bourgogne, Aquitaine ; comtes de Flandre, Toulouse et Champagne) et six comtes-évêques titulaires des évêchés « royaux » (Reims, Laon, Beauvais, Noyon, Chalons, Langres), soit douze membres comme le groupe de la Table ronde du mythe arthurien. Ces pairs soutenaient la couronne royale lors de la cérémonie du sacre, précisément depuis celui de Philippe Auguste. Créé pour consolider la monarchie capétienne par un système d'alliance, le collège des pairs fut par ailleurs transformé en une haute cour par Philippe Auguste, pour juger Jean Sans-Terre, alors roi d'Angleterre, sur le modèle des preux de Charlemagne jugeant le traître Ganelon après la mort de Roland à Roncevaux dans la fameuse chanson de geste éponyme. Philippe Auguste voulait ainsi se poser en rival des Plantagenêt – qui faisaient appel au mythe du roi Arthur et des chevaliers de la Table Ronde<sup>489</sup> –, mais aussi de Frédéric Barberousse – qui relevait le souvenir de Charlemagne à Aix-la-Chapelle.

Son pouvoir affermi à l'intérieur, Philippe II allait développer une politique extérieure ambitieuse et fructueuse qui lui valut le surnom d' « Auguste ». Il intervint sur les deux fronts que son grand-père et son père avaient indirectement constitués, s'immisçant dans les luttes successorales dans l'Empire comme

dans les affaires des Plantagenêt, attitude qu'il appuya symboliquement en donnant ses structures au collège des pairs de France créé par Louis VII, mais auquel il donna une double coloration, arthurienne et carolingienne (*cf. supra*). Philippe Auguste n'oubliait par ailleurs pas que sa sœur Agnès avait été mariée successivement à deux empereurs de Constantinople<sup>490</sup>, et que deux de ses beaux-frères, Baudouin VI de Hainaut et Henri de Hainaut avaient été successivement empereurs latins de Constantinople<sup>491</sup>. Philippe Auguste oublia par contre que lesdits empereurs soutinrent systématiquement les Plantagenêt, s'inquiétant des visées françaises envers la Flandre !

La position des Plantagenêt paraissait d'ailleurs plus solide que celle du Capétien, car ils disposaient d'une administration centralisée ancienne capable de faire rentrer d'importants impôts et régnaient sur un territoire bien plus important et riche que celui du roi de France. Mais leur force était aussi pour partie leur faiblesse : leurs possessions étaient vastes mais très disparates, à la fois sur le plan géographique (coupure de la Manche), institutionnel (droit coutumier au nord, droit écrit au sud) et culturels (langue d'oïl et traditions anglo-saxonne et normande au nord, langue d'oc et traditions latines au sud). Par ailleurs, les Plantagenêt étaient les vassaux des Capétiens pour leurs terres continentales. Enfin, le pouvoir des rois Plantagenêt n'était sans partage qu'en Angleterre et en Normandie et, par ailleurs, leur famille était sujette à d'importants déchirements dont Louis VII avait déjà profité et que Philippe Auguste allait accentuer. À partir de 1187, il soutint la fronde des fils, Richard (futur Richard I<sup>er</sup> Cœur-de-Lion : 1189-1199) et Jean (futur Jean Sans-Terre : 1199-1216), contre leur père Henri II qu'il remerciait mal de sa neutralité passée ! Ce dernier, vieillissant, ne put faire face, et ses fils le contraignirent à signer une

capitulation deux jours avant sa mort, en 1189. Richard Cœur-de-Lion succéda alors à son père : il prit la tête de la troisième croisade avec Philippe Auguste et l'empereur Frédéric Barberousse qui devait mourir en Terre Sainte.

De retour de croisade, Philippe Auguste prit cette fois le parti de Jean Sans-Terre contre son frère, retardant le retour de Richard Cœur-de-Lion en Angleterre, en versant une forte somme à l'empereur Henri le Cruel pour qu'il gardât le plus longtemps captif Richard Cœur-de-Lion<sup>492</sup>. En échange de son appui, Philippe Auguste recevait de Jean Sans-Terre une partie de la Normandie et de la Touraine : on comprend mieux le surnom dont il fut affublé ! Les meilleures choses ayant une fin, Richard Cœur-de-Lion réussit à verser l'énorme rançon<sup>493</sup> qu'Henri le Cruel lui demandait et rentra en Angleterre en 1194, soumettant son frère, avant de repartir en Normandie dont il fortifia les abords en construisant la forteresse de Château-Gaillard qui commandait le cours inférieur de la Seine. Philippe Auguste perdait ce qu'il avait et, comble de malheur, se brouilla en 1198 avec le pape Innocent III (1198-1216) parce qu'il avait répudié sa seconde épouse, Ingeborg de Danemark : même si le pape n'excommunia pas formellement Philippe Auguste, le royaume fut une nouvelle fois frappé d'Interdit, les amours des Philippe coûtant décidément cher à ses sujets ! Philippe Auguste connut cependant un répit à partir de 1199, Richard Cœur-de-Lion signant avec lui une trêve de cinq ans qui lui fut fatale l'année même<sup>494</sup>. Philippe Auguste acheva alors de redresser sa situation en feignant de renouer les liens avec Ingeborg de Danemark en 1200<sup>495</sup>, obtenant ainsi la levée de l'Interdit pontifical.

Contraire de son frère, dont il n'avait ni le courage ni le prestige naturel, Jean Sans-Terre était dans une position fort

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

jeûne), les œuvres de piété, les donations et les fondations religieuses<sup>528</sup>. Seule la croisade lui manqua pour égaler Saint Louis, même si l'historien Jean Favier estime que le projet de Philippe le Bel, toujours repoussé, ne fut pas chimérique. Ses successeurs ne devaient pas démeriter en ce domaine, particulièrement Charles le Sage, sur lequel on est le mieux renseigné grâce à l'œuvre de Christine de Pizan, qui décrit ses journées comme celle d'un moine, du moins en ce qui concerne la vie spirituelle. Il n'est pas jusqu'à la pratique royale de la *recreatio* qui ne rappelle le cadre monastique : dans l'esprit du temps, qui puise ici sa source dans la pensée antique<sup>529</sup>, la *recreatio* était conçue comme une activité nécessaire à l'équilibre de la personne, étant présentée comme le pendant positif de l'oisiveté, mère de tous les vices. Quand l'oisiveté entraînait inmanquablement la mélancolie, la *recreatio* produisait l'eutrapélie, la *recreatio* étant, comme son étymologie l'indique, conçue comme le moment d'une véritable création nouvelle. La *recreatio* supposait des lieux qui lui fussent propices : Charles le Sage fit donc aménager le Louvre, fit construire deux nouvelles résidences<sup>530</sup> et effectua de fréquents séjours dans les résidences royales proches de Paris, où il se rendait pour chasser (Saint-Germain-en-Laye, Saint-Ouen, Vincennes).

Toutefois, la prière et la récréation ne suffisaient pas à préparer le roi à ses futures fonctions, et depuis le XII<sup>e</sup> siècle, l'instruction – on disait alors la « sapisence » – était reconnue comme une des qualités essentielles au bon gouvernement. Jean de Salisbury<sup>531</sup> parlait d'un roi non instruit comme d'un « âne couronné », image très forte que reprit à son compte Christine de Pizan pour qui « *roy sans clergie*<sup>532</sup> *est asne couronné.* » Parmi les savoirs fondamentaux que devait maîtriser le roi, il y

avait ceux ayant trait aux langues : au latin, s'ajouta le français, qui commençait à voir son usage se répandre. De façon générale, la formation des rois reposait sur l'enseignement du *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique) et du *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie), dont la forme avait été mise au point, sur le modèle antique, durant le Haut Moyen Âge. La part belle revenait au *trivium* et, en son sein à la grammaire, qui était considérée comme la clé des autres sciences car elle enseignait la maîtrise du langage.

Cette formation fut rendue plus facile par l'usage croissant du livre, qui devenait une chose un peu moins rare. Les rois se constituèrent de véritables bibliothèques, particulièrement les Valois : on sait que Charles le Sage devint la base de la sienne à son père Jean le Bon. Il développa considérablement le fonds paternel, au point de faire de la Librairie royale une véritable institution qui est à l'origine de nos bibliothèques nationales : les livres que rassemblait cette Librairie, n'étaient en effet pas réservés au seul usage du roi, mais aussi à son entourage, et ils n'étaient pas inclus dans son legs testamentaire mais transmis à son successeur, comme un bien de la Couronne. Comme son père, Charles le Sage porta la plus grande attention à ces livres, en leur réservant un emplacement spécial dans le cadre du réaménagement du Louvre : rien moins que trois salles, équipées avec le plus grand soin, en haut de la tour de la Fauconnerie, à l'angle nord-ouest du château. Gilles Malet fut le premier à en recevoir la charge, avec le titre de « garde de la Librairie du roi ». À la mort de Charles le Sage, la Librairie contenait neuf cent dix-sept volumes, sans compter ceux qui étaient dans les petites bibliothèques que le roi avait fait aménager dans chacune de ses demeures principales : au total, le roi possédait autant de livres que la Sorbonne, une référence en la matière. Dans cette bibliothèque royale, les ouvrages religieux dominaient encore

largement l'ensemble (Bible historique, récits de miracles, recueils de motets...), avec les ouvrages de morale (*Roman des moralités de la Bible, Échecs moralisés...*) et les miroirs<sup>533</sup>, genre alors très prisé. Mais on trouvait aussi des œuvres à caractère historique (résumés des grands historiens latins, *Grandes chroniques de France...*), stratégique (Végèce<sup>534</sup>), et politique (Aristote, Gilles de Rome<sup>535</sup>). C'est somme toute l'orientation que Jean le Bon avait déjà donnée à sa bibliothèque. Toutefois, Charles le Sage y ajouta sa touche personnelle en faisant rentrer de nombreux ouvrages traitant du sacre<sup>536</sup>.

## LE SACRE FAIT LE ROI

Cet intérêt de Charles V pour le sacre était tout sauf une lubie. Les légistes et l'entourage royal avaient beau faire, leurs montages bancals étaient par ailleurs bien trop complexes pour être saisis par la masse qui, elle, ne voulait entendre parler que d'une chose : le sacre.

Celui-ci était une cérémonie de passage qui prenait la forme d'un véritable pèlerinage menant de Paris à Reims puis de Reims à Saint-Denis. Ce pèlerinage donnait lieu à des réceptions solennelles du roi ou « joyeuses entrées »<sup>537</sup>, organisées dans les villes-étapes. Le sacre jouait aussi le rôle d'un miroir des princes, destiné à instruire le roi en le mettant face à ses responsabilités : c'est ainsi que l'iconographie de la façade de la cathédrale de Reims rappelait au roi le sens profond du rite qu'il allait accomplir<sup>538</sup>. Enfin, le sacre était une élection, élection divine, mais aussi élection populaire<sup>539</sup>, plusieurs personnes pouvant assister au sacre dans l'enceinte même de la cathédrale, sans compter la foule massée à

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

étaient « *la clé du pouvoir* » : elles visaient en effet à créer une continuité prestigieuse entre Jérusalem (lieu de la Passion), Constantinople (où avaient été achetées les reliques) et Paris<sup>580</sup> (où était sise la première de ces chapelles).

## LES FIGURES SYMBOLIQUES DU ROI

Toutes ces entreprises construisaient une nouvelle image du roi, dont les figures différentes étaient toutes empreintes de la même majesté et de la même grandeur chrétienne. Pour cela, il fallait dé-paganiser l'histoire des origines du royaume. En effet, en ayant relié les origines de la France aux Troyens, les historiographes avaient donné une origine religieusement douteuse au royaume, et, par là, à la dynastie royale. Une autre tradition aux origines obscures, fut développée pour contourner cet inconvénient : elle faisait descendre les rois de France du roi... David ! Alors que Grégoire de Tours célébrait un Clovis « *novus Constantinus* », le pape Étienne II, qui sacra Pépin le Bref à Saint-Denis, voyait en ce dernier un « *novus David* », expression reprise pour plusieurs Carolingiens, dont Charlemagne bien sûr. L'idée était la suivante : comme l'Église avait succédé au peuple élu dans l'histoire du Salut, les empereurs avaient succédé aux rois d'Israël et de Juda. Premier des rois « *selon le cœur de Dieu* », David devenait ainsi le prototype du monarque tel qu'il devait être, par opposition à Saül, premier des rois d'Israël mais qui s'était détourné de la voie divine<sup>581</sup>. L'analogie était d'autant plus forte que « fils de David » était une façon de désigner le Christ.

La difficulté consista à faire passer la qualité prêtée aux seuls empereurs aux rois de France. En fait ce fut l'objet d'un travail très long qui coïncida avec la construction de

l'argumentaire soutenant la prétention impériale des rois de France, argumentaire qui ne trouva de fondements qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. L'idée<sup>582</sup> était que c'était la France, fille aînée de l'Église par le baptême de Clovis<sup>583</sup>, qui préfigurait la Jérusalem céleste. La preuve de cette filiation était la capacité miraculeuse donnée aux rois de France de guérir des écrouelles, comme le Christ guérissait les infirmes. Comme l'a fait remarquer l'historienne Colette Beaune<sup>584</sup>, là où la filiation davidique impériale évacuait le peuple (le lien n'était fait qu'entre David et l'empereur), le rattachement à l'idéologie royale le réintégrait : c'est en effet toute la France qui était présentée comme la préfiguration de la Jérusalem céleste, le baptême de Clovis étant considéré comme celui de la France. Cela revenait à reprendre une thématique déjà développée dans le cadre des origines troyennes, qui professaient une même origine des rois et du peuple<sup>585</sup>.

On ne devait pas s'arrêter en si bon chemin, et on compara aussi le roi à Moïse, guide d'Israël dans le désert et qui lui avait transmis la Loi écrite par Dieu, et à Salomon, considéré comme le plus grand des rois d'Israël et à ce titre constructeur du Temple. Durant le sacre, « *imité des rois d'Israël* » (Ernest Renan), on chantait l'antienne *Unxerunt regem Salomonem*<sup>586</sup> après l'onction. On évoquait parfois d'autres figures de rois bibliques, les principales étant représentées sur la « galerie des rois » de la cathédrale de Reims : ainsi Josias, roi de Juda, sous le règne duquel fut redécouverte la Thora, fut présenté comme la préfiguration de Saint Louis, de même que David était vu comme celle du Christ. Comme l'histoire de Tite-Live avait nourri la « matière de Rome », la « matière de France »<sup>587</sup> se nourrit d'images bibliques qui furent essentiellement extraites des deux *Livres de Samuel* et des deux *Livres des Rois* parfois groupés

sous le nom de « quatre livres des Rois »<sup>588</sup>. On alla même jusqu'à comparer le roi à... la Vierge, en développant l'idée qu'il avait été élu au milieu des rois païens, comme la Vierge – qualifiée de « Lys virginal » parmi de nombreuses appellations – avait été élue parmi les juifs !

Restait que personne ne pouvait ignorer la prétention des rois de France à descendre de Clovis, qui s'était certes fait baptiser, mais ne s'était pas précisément comporté comme un enfant de chœur ! C'est pourquoi, avec le temps, on appauvrit l'image guerrière de Clovis, encore très nette au XIII<sup>e</sup> siècle, au profit d'une autre image qui en fit un modèle plus présentable : désormais paré de toutes les qualités chevaleresques, il fut exalté comme celui qui avait apporté la paix à la France en lui donnant des frontières stables. Il suffisait d'y penser ! Clovis fut aussi loué comme très religieux au point d'être considéré comme un saint à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : la chose eut plus de mal à passer, on s'en doute. C'est d'ailleurs par Clovis que la légende faisait recevoir les lys par les anges, lys dont il aurait fait ses nouvelles armes abandonnant les crapauds fort peu gracieux dont la tradition lui attribuait le port. Dagobert I<sup>er</sup> ne fut pas moins célébré que Clovis, mais essentiellement comme fondateur de l'abbaye de Saint-Denis, tradition légendaire forgée au IX<sup>e</sup> siècle par l'auteur de la *Vie de Dagobert*... qui était un moine dionysien ! Comme on retint surtout des Mérovingiens les figures de Clovis et Dagobert I<sup>er</sup>, on n'évoqua guère que Charlemagne et Charles le Chauve parmi les Carolingiens. Si l'intérêt des Capétiens pour Charlemagne était évidemment lié à leur désir de se relier à la tradition impériale<sup>589</sup>, celui pour Charles le Chauve tenait au fait qu'il fut le signataire du traité de Verdun (843) dont le partage aboutit à dessiner une première fois ce qui allait devenir la France et que

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Ce sont moins les discours et les écrits – ils se multiplièrent surtout au XV<sup>e</sup> siècle – que d’autres moyens, qui furent mis en œuvre pour donner corps à l’idée de nation. On était encore à l’aurore du phénomène : il fallut attendre le règne de Charles le Sage, pour que fût mis timidement en œuvre un travail de propagande visant à faire émerger une conscience nationale. Les conseillers principaux du roi (Évrart de Trémaugon, Nicolas Oresme, Raoul de Presles...) jouèrent un rôle prépondérant, en ce domaine comme dans d’autres, multipliant les références à la France distinguée par le Ciel depuis le baptême de Clovis – assimilé à celui du royaume. L’élection divine dont la France avait ainsi bénéficié explique l’analogie fréquente du jardin avec le royaume, le verger du *Songe du Vergier* d’Évrart de Trémaugon, étant évidemment une image du jardin d’Éden. De tout cela, les pouvoirs thaumaturgiques transmis par le sacre étaient le signe. La tâche entreprise sous Charles le Sage, n’eut cependant pas le temps de porter son fruit, d’autant qu’elle fut en partie abandonnée sous le règne de Charles VI le Fou (1380-1422)<sup>609</sup>. Il fallut attendre Charles VII (1422-1461), en fait surtout Jeanne d’Arc, pour la voir reprise avec un peu plus d’entrain.

La figure du roi s’effaçait, celles de l’État et de la nation s’avançaient alors que les moines, eux, construisaient une autre cité, qui gardait à l’Occident sa dimension universelle.

\* \* \*

## **Dix titres pour aller plus loin**

BEAUNE COLETTE, *Naissance de la nation France*, coll. « Folio histoire », Gallimard, Paris, 1985. Un ouvrage passionnant

qui montre comment la construction de l'idée de nation a dérivé de la construction monarchique française, en particulier à partir des Capétiens.

BLOCH MARC, *Les Rois thaumaturges : étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, 1923, rééd., NRF/Gallimard, Paris, 1983. Un classique qui a plutôt bien vieilli, et qui fait de Marc Bloch le père de l'anthropologie historique, son étude fournissant « *les bases nécessaires à l'étude des rites, des images et des gestes des sociétés historiques* » (Jacques le Goff).

GAUVARD CLAUDE, *La France au Moyen Age, du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, coll. « Premier cycle », PUF, Paris, 1996. Une petite merveille (ouvrage réédité chez le même éditeur, en 2004, dans la collection « Quadrige »), qui permettra de replacer les faits dans leur contexte.

KANTOROWICZ ERNST, *Les Deux corps du roi*, JEAN-PHILIPPE & NICOLE GENET trad., 1957, coll. « Bibliothèque des histoires », Gallimard, Paris, 2000. Œuvre majeure d'un historien allemand ayant fui le nazisme et s'étant réfugié aux États-Unis d'Amérique, où il se rattacha au groupe dit des « cérémonialistes ». Son ouvrage montre comment la théologie politique médiévale a construit une image de la personne royale qui reposait sur la distinction et à la fois l'union, entre le corps physique du roi et le corps politique qu'il incarnait.

KRYNEN JACQUES, *L'Empire du roi : idées et croyances politiques en France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, coll. « Bibliothèque des histoires », Gallimard, Paris, 1993. Dans la lignée des travaux de Françoise Autrand, mais aussi de Philippe Contamine ou Bernard Guénéée, Jacques Krynen mène une réflexion de grande qualité qui mêle les approches juridiques et historiennes. Son travail cherche à montrer que l'autorité monarchique procédait de l'attachement à la personne royale en tant que telle et non pas à un roi donné, Krynen n'hésitant pas à parler d'un absolutisme avant la lettre, ce qui est peut-être forcer le trait.

LEMARIGNIER JEAN-FRANÇOIS, *La France médiévale : institutions et société*, coll. « U », Armand Colin, Paris, 1970. Une synthèse époustouflante d'une parfaite clarté et d'une grande sûreté scientifique que n'a pas remplacée une synthèse plus récente publiée chez le même éditeur mais desservie par son caractère composite pour ne pas dire brouillon.

LEWIS ANDREW W., *Le Sang royal : la famille capétienne et l'État*,

*France, X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, 1981, JEANNIE CARLIER trad., coll. « Bibliothèque des histoires », Gallimard, Paris, 1986. Ouvrage d'anthropologie politique, *Le Sang Royal* amène à relativiser les césures traditionnelles de 987 (élection d'Hugues Capet) et de 1223 (accession de Louis VIII au trône, sans avoir été associé au trône par son père), du moins du point de vue successoral, en démontrant que la famille capétienne, fortement constituée avant cette date, et qui ne fait qu'intégrer la Couronne dans son patrimoine, s'est en fait comportée comme n'importe quel haut lignage jusqu'à l'avènement de Philippe V en 1316, lequel instaure un principe nouveau créant une règle de succession désormais propre au roi (1316-1317).

LOT FERDINAND & FAWTIER ROBERT, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, 3 vol., PUF, Paris, 1957-1962. Un travail magistral, par deux très grands historiens, qu'il faudra évidemment compléter par des références plus récentes, et qu'on ne recommandera pas aux débutants, du fait de son caractère érudit.

MENANT FRANÇOIS *et alii*, *Les Capétiens : histoire et dictionnaire, 987-1328*, coll. « Bouquins », Robert Laffont, Paris, 1999. Une somme passionnante mais foisonnante, heureusement servie par un index assez fourni.

PAUL JACQUES, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, 2<sup>e</sup> éd., coll. « U », Armand Colin, Paris, 1998. Un ouvrage de grande qualité qui permettra de replacer l'histoire des idées politiques dans le cadre plus large des idées tout court.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

*ecclesia* » qui s'était mise volontairement sous son autorité. Odon ne s'opposa en effet pas à ce que des monastères reprissent leur indépendance (Fleury-sur-Loire), ou refusassent d'être restaurés (Beaume-les-Messieurs). Mais bien plus souvent, on demandait à Odon d'envoyer des moines de Cluny, soit pour réformer une abbaye existante soit pour en fonder une, ce qui créait des liens de filiation naturels : les décisions de Romainmôtiers<sup>631</sup> et de Charlieu<sup>632</sup> de ne pas réélire un abbé, mais uniquement un prieur, se mettant ainsi directement sous l'autorité de l'abbé de Cluny, ne fit que formaliser un processus qui était déjà engagé dans les esprits. L'œuvre d'Odon fut décisive de bien des points de vue : c'est véritablement lui qui fonda la spiritualité clunisienne en rédigeant l'*Occupatio*<sup>633</sup>, et en donnant une ampleur inconnue à la liturgie ; il ancrâ aussi Cluny dans un réseau de relations très vaste ; enfin, en 931, il obtint l'exemption pontificale qui mettait l'abbaye à l'abri des seigneurs laïcs et de l'évêque de Mâcon, le pape Léon VII (936-939) invitant Odon à venir réformer des monastères romains. Le rayonnement de l'abbaye n'allait cesser de croître.

## LE SIÈCLE DE CLUNY

Aymar (942-954), qui succéda à Odon, connut un destin tragique qui aurait pu ralentir le développement de Cluny : il fut frappé de cécité dans la sixième année de son abbatiat. Il eut cependant le temps de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur, et ne se désintéressa évidemment pas du gouvernement de Cluny une fois devenu aveugle, appelant à cette fin Maïeul, qui devint son coadjuteur à partir de 948. Son court abbatiat réel fut cependant marqué par une accélération du rythme des donations (278 chartes de donation) qui agrandit considérablement le

temporel de l'abbaye. Maïeul (954-994), lui aussi canonisé après sa mort, devint logiquement abbé à la mort d'Aymar. Issu d'une riche et puissante famille de Valensole dans les Alpes de Provence, il disposait d'un réseau étendu de relations (empereur, comtes, évêques...), et d'une abbaye solide (132 moines), toutes choses auxquelles il ajoutait des dispositions naturelles remarquables : de belle prestance, il était lettré, éloquent et doué d'un esprit charitable. Fort de tout cela, Maïeul devait renforcer l'autorité de son abbaye sur ses filles, et entreprendre la reconstruction de l'abbatiale selon le plan de Saint-Gall (Cluny II<sup>634</sup>).

Dès 992, Maïeul décida de prendre comme coadjuteur Odilon, qui avait alors une trentaine d'années. La confirmation d'Odilon comme abbé fut cette fois effectuée par les seuls profès de Cluny, sous l'autorité de cosignataires dont les noms prestigieux attestent du rayonnement de la congrégation. Odilon devait diriger Cluny comme abbé durant cinquante-cinq ans (994-1049). Issu d'une famille comtale d'Auvergne, il souffrait d'une faible constitution, ayant dû à un miracle d'être guéri d'une paralysie des jambes. L'historien Marcel Pacaut le dit « *audacieux, réfléchi, patient, obstiné, à l'intelligence très vive, avec un sens pratique admirable, une grande sensibilité, un religieux parfait dont la spiritualité et les vertus permettent de le tenir pour saint, c'est enfin un homme cultivé* »<sup>635</sup>. Il était difficile de dire plus de bien d'un homme et, de fait, Odilon fut canonisé. Pourtant, son abbatiat ne fut pas marqué par la facilité : à la mort de Maïeul, Odilon dut faire face à la fronde de monastères qui ne s'estimaient tenus que par des liens personnels avec le défunt abbé, et il lui fallut même chasser de Cluny des moines rebelles. Des laïcs cherchèrent aussi à récupérer des biens qu'ils estimaient avoir été indûment

accaparés par Cluny. Enfin, Odilon dut affronter la grogne d'évêques, à commencer par le sien (Mâcon), fort mécontents de voir Cluny échapper de plus en plus à leur autorité. Refusant la charge de primat des Gaules qu'on lui proposa en 1031, Odilon fit jouer ses excellentes relations avec les papes et les empereurs pour réaffirmer et préciser le statut singulier de Cluny, lança une série d'études sur les origines clunisiennes visant à appuyer sa démarche, et acheva de faire mettre en forme les coutumes clunisiennes.

Le renforcement de l'exemption clunisienne permit un changement de politique qu'Odilon opéra à partir de 1020 : la « *familia* »<sup>636</sup> de Cluny était désormais assez forte pour mettre fin au désordre qui régnait depuis l'effondrement de la dynastie carolingienne. Odilon fit alors le pari de s'appuyer aussi sur les petits seigneurs, et non plus seulement sur les rois et l'empereur, malgré l'opposition d'une partie de l'épiscopat, qui reprochait à Odilon de précipiter ainsi la désintégration du pouvoir des princes. C'est dans ce contexte que l'évêque de Laon, Adalbéron, rédigea entre 1024 et 1031, un *Poème au roi Robert*, fils d'Hugues Capet, dans lequel il invectivait le « *roi Odilon* » et rêvait d'une reconstruction sur le modèle carolingien qui se serait appuyée sur les pouvoirs royal et épiscopal. Le *Poème* présentait un schéma trifonctionnel de la société (ceux qui combattent, ceux qui travaillent, ceux qui prient<sup>637</sup>), que, contrairement à son attente... Odilon reprit à son compte mais en faisant de la société monastique le modèle de la société globale<sup>638</sup> !

De même, Odilon s'inscrivit dans le mouvement de paix amorcé par les évêques et repris à leur compte par les Capétiens<sup>639</sup>, contraignant les guerriers à ne plus s'attaquer aux gens sans défense, sous la menace du châtement divin. À cette

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

moine à Cluny, et avait peut-être aussi avant été nommé prieur de Saint-Martial de Limoges. C'est le métropolitain de Vienne, Guy de Bourgogne<sup>666</sup> qui l'intronisa. Cultivé, ayant une très haute conscience de sa fonction, Pons perpétua le style de gouvernement de son prédécesseur Hugues qui lui laissait une congrégation prestigieuse mais minée par des forces centrifuges, sans parler des conséquences d'une gestion financière aléatoire. Paradoxalement, ces difficultés se firent sentir plus crûment sous l'abbatit de Pons, du fait même de la croissance de la *familia* clunisienne : cette croissance posait en effet la question du rythme des visites canoniques que l'abbé de Cluny était censé faire, mais qu'il fut obligé d'espacer de plus en plus dans le temps, la *familia* ayant atteint une taille gigantesque.

Dans le même temps, la *familia* clunisienne était affrontée à des difficultés économiques qui contraignirent à diminuer la durée des offices : entre l'ampleur donnée à la célébration de la liturgie à Cluny et le temps limité qui y était consacré au travail, il y avait un rapport étroit, or la source principale des revenus des monastères clunisiens était la perception des dîmes, le plus souvent concédées en échange de prières, presque toujours à titre perpétuel. L'assistance aux offices était une tâche fatigante, et on en était donc venu à adoucir les pratiques ascétiques. Le comble est que, dans le même temps, le produit des dîmes recula : l'économie de marché, émergente au XI<sup>e</sup> siècle, permettait en effet d'écouler les sommes issues des surplus de récolte, or celles-ci étaient bloquées par le versement de la dîme, ce qui explique que les personnes qui y étaient soumises rechignaient à la verser. Par ailleurs, la circulation monétaire accrue provoqua une hausse des prix qui fut durement ressentie dans les monastères clunisiens, lesquels ne possédaient pas ou presque pas d'exploitation agricole propre, ce qui les obligeait à

acheter leurs denrées à l'extérieur. Alors que les rentrées diminuaient, l'abbaye engageait des frais croissants pour soutenir ses fondations et l'agrandissement de l'abbatiale. Si on en croit Ordéric Vital<sup>667</sup>, Cluny aurait par ailleurs été confrontée aux conséquences de l'opposition croissante des évêques à ses privilèges : en multipliant les obstacles matériels, les évêques auraient gêné le fonctionnement de Cluny, ce qui aurait provoqué un afflux de moines vers l'abbaye-mère, incapable de faire face à un tel accroissement de ses charges.

Plus grave encore peut-être, la *familia* clunisienne était désormais confrontée à la concurrence de nouvelles formes de vie monastique qui dissociaient la *Règle* de saint Benoît et les coutumes de Benoît d'Aniane, voire prenaient une grande liberté avec la *Règle* de saint Benoît (Grandmont), et qui semblaient mieux répondre aux aspirations des contemporains, au point de menacer le recrutement clunisien. Celui-ci était essentiellement basé sur les oblats, alors que les Ordres nouveaux n'accueillaient que des adultes. Des modifications dans le mode de vie clunisien durent alors apparaître inévitables. Leur mise en œuvre, voire seulement leur évocation, causèrent une crise grave à Cluny, en soulevant une controverse sur la nécessité du maintien ou de l'abandon des coutumes existantes. Pour une raison inconnue – l'historien Adriaan H. Bredero<sup>668</sup> émet l'hypothèse d'une fuite déguisée devant la crise –, Pons de Melgueil décida de partir en pèlerinage en Terre Sainte de 1122 à 1124. Le pape Calixte II reconnut alors l'élection d'un nouvel abbé<sup>669</sup>, Hugues II, très âgé, qui mourut trois mois après, Pierre le Vénérable étant élu à sa place le 22 ou 23 août 1122. Lorsque Pons revint en Italie en 1124, il entendit reprendre sa charge, ce qu'il tenta de faire en 1126, alors que Pierre le Vénérable était en tournée en Aquitaine. Peu de temps après l'arrivée de Pons,

le chœur de l'abbaye de Cluny s'effondrait, signe funeste ! L'inimaginable se produisit alors : sans que l'on sache dans quelles conditions exactes, le monastère fut pillé, exaction que l'on mit sur le compte de Pons qui fut excommunié puis emmené en captivité dans la ville de Rome au monastère Saint-André, où il mourut l'année suivante.

Depuis, on se perd en conjectures sur les origines d'un tel ébranlement. Selon Bredero, Pons de Melgueil aurait pris la tête des réformateurs, qui auraient voulu s'inspirer du renouveau cistercien. Pierre le Vénérable aurait alors été à la tête du parti conservateur, qui l'emporta et minimisa cette crise en la réduisant à une simple histoire de destitution d'un abbé qui aurait mené une vie indigne et aurait été responsable des difficultés économiques de la *familia* clunisienne. L'action de Pons aurait cependant été marquée par une ambiguïté, Pons se présentant à la fois comme le défenseur de la grandeur et de l'autonomie de Cluny et comme le promoteur ou le protecteur du renouveau monastique de la *familia* clunisienne. C'est cette ambiguïté qui aurait affaibli la position de Pons jusqu'à provoquer l'appel à Rome des moines opposants, à la tête desquels Matthieu, alors prieur de Saint-Martin-des-Champs et qui fut l'adversaire le plus résolu de Pons de Melgueil<sup>670</sup>. À l'appui de sa thèse, Bredero note que la critique du mode de vie clunisien par saint Bernard (*cf. infra*) ne s'accorde pas avec la description qu'en fit quelques années auparavant le cardinal Pierre Damien, qui visita Cluny en 1063 : d'abord irrité et surpris par le mode de vie à Cluny, il resta dix jours à la demande de l'abbé Hugues et repartit finalement avec un avis totalement positif. Par ailleurs, Bredero note que la critique de l'abbatit de Pons de Melgueil par Pierre le Vénérable<sup>671</sup> est en contradiction avec le témoignage d'Ordéric Vital<sup>672</sup>, et de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

entretint des relations plutôt bonnes<sup>702</sup>, et joua un grand rôle dans la diffusion de la réforme grégorienne à la suite du concordat de Worms (1122), conclu un mois avant son élection abbatiale.

Toutefois, le prestige de Cluny, qui restait très grand, poussait ses derniers feux sous l'abbatit de Pierre le Vénérable, qui estimait pourtant que la *familia* clunisienne était comme « *une vigne qui étend ses rameaux jusqu'à la mer.* » Un signe parmi d'autres : en 1139, Pierre le Vénérable avait assisté au second concile œcuménique du Latran, mais sans y jouer aucun rôle. Surtout, les limites de l'influence clunisienne tendirent à se confondre avec celle du royaume capétien avec lequel l'abbaye lia son destin. Prenant acte du désintérêt des empereurs pour le monachisme en général, et Cluny en particulier<sup>703</sup>, Pierre le Vénérable avait en effet décidé de réorienter la politique de Cluny en direction des Capétiens dont il espérait qu'ils remissent de l'ordre en Francie occidentale que l'abbé de Cluny décrivit comme « *un pays sans roi et sans prince.* » Pierre le Vénérable profita du fait que les rois Louis VI et Louis VII avaient choisi comme conseiller l'abbé de Saint-Denis, Suger, qui était son ami. C'est ainsi que, insensiblement, Cluny allait devenir une congrégation française et de privilège royal.

Le changement dynastique en Angleterre allait accélérer ce recentrage : en effet Cluny entretenait d'excellentes relations avec le roi Henri I<sup>er</sup> Beauclerc et son successeur Étienne de Blois<sup>704</sup>, mais l'accession des Plantagenêt au trône en 1154 alla de pair avec un refroidissement des relations. Marcel Pacaut voit une autre cause à ce recentrage : en 1161, les moines clunisiens déposèrent leur abbé Hugues III (1158-1163) qui s'était impliqué dans la lutte du Sacerdoce et de l'Empire en soutenant l'antipape Victor IV contre le pape Alexandre III. Sans se

montrer hostile à Cluny, le pape saisit toutefois l'occasion pour s'immiscer dans les affaires de l'abbaye, ce qui accéléra le repli de la *familia* clunisienne sur elle-même : après avoir confirmé de sa propre initiative l'élection du successeur d'Hugues III, Étienne de Boulogne (1161-1173), Alexandre III imposa à Cluny le système cistercien du chapitre général dont les Clunisiens ne voulaient pas, le précédent de 1132 étant resté sans lendemain.

Moins influente, Cluny était tout sauf une abbaye et un Ordre moribonds, et les effets de la restauration pétriniennne se firent sentir jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle et même au-delà. Certes, les fondations dues à Cluny même se comptèrent désormais sur les doigts d'une main, l'expansion étant plutôt maintenant le fait de prieurés clunisiens (une trentaine de fondations au total). Certes aussi, plusieurs établissements restèrent hermétiques ou hostiles à la restauration<sup>705</sup>, d'autres quittèrent la famille clunisienne<sup>706</sup> et l'on en vit même un, Saint-Paul de Verdun, remplacer les moines clunisiens venus installer la restauration, par des chanoines prémontrés (1135) ! Certes enfin, les abbatiats qui suivirent celui de Pierre le Vénérable prirent l'allure de comètes (neuf abbés entre 1157 et 1207) et les difficultés économiques persistèrent<sup>707</sup>, mais pour autant, les abbés de la seconde partie du XII<sup>e</sup> siècle furent peut-être discrets mais pas sans mérites, et entretenaient désormais de bons rapports avec l'épiscopat<sup>708</sup>, qui favorisa la remise de paroisses aux Clunisiens, d'autant que Cîteaux les refusait par principe. Notons enfin que des Clunisiens continuèrent d'être distingués au cours du XII<sup>e</sup> siècle, qui restait cependant un siècle cistercien ; trois Clunisiens furent nommés à des évêchés importants (Paris, Rouen, Londres), et deux autres furent créés cardinaux (Mathieu, ancien Grand prieur, et Albéric, ancien sous-prieur de Cluny, respectivement cardinal d'Albano et

cardinal-évêque d'Ostie).

## CÎTEAUX AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

L'école cistercienne connut son apogée au XII<sup>e</sup> siècle. Dans ses rangs, on compte des contemporains de saint Bernard comme Gueric (*Sermons à ses moines d'Igny*), Ælred de Rievaulx (*Miroir de la charité, Amitié spirituelle*<sup>709</sup>, *Âme, Institution des recluses, Jésus enfant de douze ans*), ou Isaac de l'Étoile (*Sermons*). Mais la génération suivante ne démérita pas, avec des noms comme Joachim de Flore, Gilbert de Hoiland, Adam de Perseigne, ou Baudouin de Ford (*Le sacrement de l'autel*) dont le parcours exceptionnel le mena d'Exeter au siège primatial d'Angleterre, en 1184. Les maîtres cisterciens s'imposèrent par l'art de la composition, l'harmonie de la forme et le sens poétique. En particulier, le style de saint Bernard contribua à l'évolution du latin médiéval.

La spiritualité cistercienne ne devait pas avoir une moindre influence. Elle transparaissait y compris dans la liturgie, ce qui doit amener à modérer l'opinion selon laquelle Cîteaux était un anti-Cluny. Saint Bernard fut au contraire très attentif aux questions liturgiques et en fit le sujet principal du chapitre de 1134, aboutissant en 1147 à la rédaction d'un hymnaire de cinquante et une pièces, qui fut complété par la suite par un antiphonaire<sup>710</sup>. Ce travail aboutit à une refonte complète des livres liturgiques, nourrie d'une réflexion théologique de grande valeur qui donna toute sa puissance à une œuvre marquée par le désir d'orienter l'âme vers l'amour divin et visant comme objectif l'harmonie du texte avec le chant. Pour autant, le désir de retour à la pureté originelle généra un archéologisme plus ou moins bien inspiré<sup>711</sup> qui aboutit à apurer selon les uns,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

des déviances, les Dominicains se rattachèrent à la *Règle* de saint Augustin, solution à laquelle se rallièrent les autres Ordres mendiants, à l'exception notable des Franciscains. C'est un argument juridique qui permit finalement à la *Règle* franciscaine d'être adoptée... saint François ayant présenté son premier projet avant la tenue du concile ! Cela explique une des grandes originalités de la *Règle* franciscaine, qui établit l'égalité entre clercs et laïcs, saint François ayant voulu créer une fraternité et non un Ordre.

Pourtant, bien des traits de la vie monastique furent finalement conservés par les Mendiants, ce qui achève de prouver le dynamisme du monachisme : dans un premier temps, les religieuses mendiante furent même officiellement soumises à l'observance de la *Règle* de saint Benoît. Ce n'est que dans un second temps que leurs fondateurs rédigèrent des règles pour elles, cette fois, plus proches de celle de saint Augustin. Les religieux mendiants portaient un habit de type monastique, brun pour les Franciscains et les Carmes (humilité), blanc pour les Dominicains et les chanoines de Saint-Augustin (impact de Cîteaux). Les Mendiants récitaient un office qui était presque exactement celui des moines et assistaient à la messe quotidienne. Enfin, quand ils s'installèrent, ce fut dans des couvents qui avaient presque tout du monastère, hormis la richesse. Ces couvents étaient dirigés par des prieurs ou supérieurs, qui avaient les mêmes prérogatives que les abbés bénédictins, sinon qu'ils étaient élus pour une durée fixée, et non à vie. Ajoutons à cela que les Mendiants adoptèrent la pratique du chapitre quotidien, ainsi que celle des chapitres provinciaux et généraux.

Les contemporains considéraient d'ailleurs les Mendiants comme des moines, et même comme les seuls vrais moines ou du moins des moines de qualité supérieure, parce qu'ils menaient

une vie plus exigeante et pratiquaient un véritable détachement des choses matérielles. D'une certaine manière, les Mendians prêtèrent le flanc à cela, en reprenant à leur compte la polémique lancée en son temps par saint Bernard contre Cluny, et qu'ils dirigèrent cette fois contre le monde monastique dans son ensemble : Humbert de Romans, maître général de l'Ordre dominicain (1254-163) n'eut pas de mots assez durs contre les moines. Les Mendians détournèrent d'ailleurs quantité de vocations des monastères, à commencer par ceux qui auraient pu être convers et qui, tenus dans une situation irréversible de sujétion, voyaient dans ces nouveaux Ordres, un moyen plus adapté à leur salut. Il n'est qu'à regarder qui furent les grands saints et les grands esprits du XIII<sup>e</sup> siècle (François d'Assise, Dominique de Guzman, Bonaventure, Albert le Grand, Thomas d'Aquin...) pour prendre conscience de la déconfiture des moines et du succès des Mendians. Autre signe de cette réussite, l'entrée massive des Mendians dans les facultés de théologie, que les moines boudèrent longtemps<sup>740</sup>.

Pourtant, les Mendians n'étaient pas nés en réaction au déclin des Ordres monastiques, mais en vertu d'une vocation propre, qui avait quelque chose à voir avec la civilisation urbaine et commerçante qui triomphait au XIII<sup>e</sup> siècle, et à l'écart de laquelle les grands Ordres monastiques étaient restés, particulièrement Cîteaux : « *Benoît aimait les montagnes, Bernard les vallées/François les bourgs, Dominique les villes populeuses* » disait un distique médiéval. L'essor urbain avait entraîné une mutation des valeurs et des comportements, développant le goût de l'échange, la recherche de sécurité et de confort, mais aussi de nouvelles formes de fraternités. Mais la ville ne cessait d'apparaître comme le lieu même de la déviance, à l'instar des grandes villes bibliques (Babylone, Sodome,

Gomorrhe, et même Jérusalem par certains côtés), et la question du salut de ces masses d'âmes en danger dans le milieu urbain se posa avec acuité : ce furent les Mendians qui y répondirent, développant une prédication adaptée aux fidèles de différente extraction, et usant beaucoup d'*exempla* et de mises en scènes<sup>741</sup>. Leur succès vint aussi du fait qu'ils associèrent les laïcs à leur entreprise sans les détacher de leur état<sup>742</sup>, et qu'ils reprirent à leur compte la tradition monastique du soutien aux mourants. Toutefois, l'installation des Mendians en ville se fit parfois sans préparation : c'est pourquoi, le 28 juin 1268, la bulle *Quia plerumque* du pape Clément IV (1265-1268) fixa leurs conditions d'installation<sup>743</sup>. Finalement, les Dominicains privilégièrent les grands établissements dans les grands centres, et les Franciscains des couvents plus petits dans les bourgs. À partir de ces points d'appui, l'action des Mendians se prolongea vers les campagnes (territoire dit de « *prædicatio* » chez les Dominicains), ce qui les amena à mordre sur le territoire des monastères périurbains, suscitant ainsi de nouveaux conflits d'autorité. Mais à vrai dire, la partie était gagnée pour les Mendians.

Ces Mendians allaient se trouver au cœur des grands défis de l'époque moderne commençante, du fait qu'ils apparaissaient comme des traits d'union entre la cité de Dieu et celle des hommes.

\* \* \*

## **Dix titres pour aller plus loin**

CHÉLINI JEAN, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, 1968, rééd., coll. « Pluriel », Hachette, Paris, 1991. Un peu ancien, mais très clair et remarquablement bien écrit, ce manuel reste très utile pour une première approche qui permettra de tracer le cadre permettant de mieux comprendre

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Donat 139

**- E -**

Édouard II 255, 259

Édouard III 258, 279, 294, 295

Élisabeth de Vermandois 227

Éphialte 33

Eschine 58

Eschyle 45, 46

Étienne II (pape) 194, 279, 306

Étienne (saint) 127, 128, 136

Étienne de Blois 341

Étienne de Boulogne 341

Étienne de Garlande 238

Étienne Harding 317, 320, 336, 344, 348

Étienne Marcel 225, 269 à 271

Eudes I<sup>er</sup> 226, 227

Eudes de Bourgogne 256, 257, 317, 318

Eugène III (bienheureux, pape) 242, 321, 323, 340

Eupatrides 35

Eusèbe de Verceil (saint) 155

Eurypontides 39

Évrart de Trémaugon 269, 276, 294

**- F -**

Flamininus 80, 99

Fonteius 85

Foulque IV d'Anjou 233  
François (saint) 352 à 357  
Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse 169, 205, 208, 214, 215, 244, 247, 248  
Frédéric II 204, 205, 216, 250, 253

- G -

Galère (Rome) 140, 143, 144  
Gallien (Rome) 112, 139  
Gauzlin 226  
Gerbert 228  
Gilles Malet 263  
Gilbert de Hoiland 342  
Gilbert de La Porée 340  
Gozbert 299, 300  
Gracques 98  
Grand Ferré 293  
Gratien (Rome) 149, 150  
Grégoire I<sup>er</sup> (saint, pape) 303  
Grégoire V (pape) 173, 231  
Grégoire VI (pape) 209  
Grégoire VII (saint, pape) 199, 209, 210, 213, 267, 314  
Grégoire IX (pape) 253, 353  
Grégoire de Tours 167, 190, 266, 272, 279  
Guerric 342  
Guillaume d'Aquitaine 307, 308  
Guillaume le Conquérant 233, 243  
Guillaume de Machaut 278  
Guillaume de Saint-Thierry 329 à 335

## - H -

- Hadrien (Rome) 112, 113, 138  
Hamilcar 96  
Hannibal 96 à 101  
Harmodios : *cf.* Tyrannoctones  
Harpale 67, 69, 70  
Hélène (sainte) 147  
Henri I<sup>er</sup> (France) 230 à 233, 277, 313  
Henri I<sup>er</sup> Baclerc (Angleterre) 243, 244, 341  
Henri I<sup>er</sup> le Libéral (Champagne) 242, 243  
Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur (Saxe) 206, 217  
Henri II (Angleterre) 241 à 248  
Henri II le Saint (Empire) 198, 205, 209, 213  
Henri III le Noir (Empire) 198, 205, 209, 210  
Henri IV (Empire) 198, 199, 205, 212, 213, 315  
Henri V (Empire) 205, 213, 237, 243, 328  
Henri VI le Cruel (Empire) 205, 216, 248  
Henri de Hainaut 247  
Henri le Querelleur (Bavière) 173  
Héraclius 192, 334  
Hérodote 22, 30 à 37, 41 à 45, 50  
Hérule 189  
Hiéron II 95  
Hilaire (saint) 157  
Hincmar 201, 202, 256  
Hippias 59  
Honorat (saint) 157  
Honorius III (pape) 119  
Hugolin : *cf.* Grégoire IX  
Hugues I<sup>er</sup> Capet (France) 228 à 230, 254, 276, 296, 312

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Chartres 162, 169, 238, 262, 269, 281  
Chéronée 59, 61  
Chios 61  
Chypre 21, 33, 127  
Cilicie 36, 83, 132  
Cirta 102  
Cîteaux 315 à 321, 324, 329, 333, 336 à 338, 342 à 352, 356,  
357  
Clairvaux 237, 243, 320 à 323, 329 à 331, 335, 338, 344 à 346,  
350  
Clastidium 94, 96  
Clermont 233, 234, 315  
Cluny 243, 299, 307 à 321, 324 à 342, 357  
Cologne 208, 217  
Collan 316  
Constantinople (ou Byzance) 60, 118, 149, 151 à 155, 163, 164,  
167, 175, 183 à 187, 192, 194, 196, 197, 214, 247, 269, 278  
Corinthe 41, 59, 63, 70, 81, 100  
Coronée 55  
Corse 83, 95, 110, 115  
Crécy 224  
Cynoscéphales 56, 80, 99

**- D -**

Damas 128, 129, 240  
Délos 47 à 51, 54  
Delphes 43, 57, 58, 63, 43  
Delphinion 35

**- E -**

Èbre 96  
Égine 37 à 38, 41, 70  
Éleusis 39  
Éphèse 29, 33, 155  
Érétrie 37  
Estrées 237  
Eubée 41, 43, 50  
Euripe 43

**- F -**

Ferté (la) 320, 338  
Fleury-sur-Loire 229, 272, 273, 274, 304, 307, 310  
Francie occidentale 202, 226, 281, 340  
Francie orientale 206, 212, 215, 217, 218  
Fontenay 344  
Fourches Caudines 93  
Francfort-sur-le Main 196, 217  
Franconie 206  
Fulda 302, 304

**- G -**

Gaugamèles 64  
Germanie 110, 137, 174, 184, 195, 199, 293, 304, 350  
Grande-Bretagne 303 à 304  
Grandmont 316, 326, 348, 349

Granique 63, 65

**- H -**

Hémos 63

Hellespont 33, 42, 45

Héraclée 94, 187

Hydaspe 66

**- I -**

Imbros 38

Indus 23, 32, 66

Ionie 31 à 33, 36 à 38, 46,

Istanbul 175

**- J -**

Jérusalem 22, 24, 25, 125, 127 à 133, 258, 273, 278, 300, 328,  
357

**- L -**

Las Navas de Tolosa 352

Latran 25, 149, 167, 214, 265, 329, 340, 342, 353, 356

Laurion 40, 102

Lechfeld 207

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Jacquerie 225, 269 à 271, 291, 293  
joyeuses entrées 264, 290

- K -

*karneia* 37, 43  
kryptie 40

- L -

légiste 245, 258, 264, 269, 284, 285  
*lex Calpurnia de repetundis* 84, 99  
*lex centuriæ* 87  
*lex Gabinia* 106  
*lex de magistratibus* 86  
*lex Iulia municipalis* 105  
*lex Pompeia* 86, 105  
*lex provincia* 84  
*lex Vatinia* 107 à 108  
*lex Villia annalis* 86  
Librairie royale 263  
Ligue de Corinthe 59, 63, 70  
Ligue de Délos 47 à 51, 55  
ligue latine 114  
Ligue du Péloponnèse 51, 54  
ligue thessalienne 63  
ligues (France) 282, 290 à 291  
*limes* 91, 111, 113  
loi salique 258, 287, 289, 402

lutte du Sacerdoce et de l'Empire 208, 214 à 216, 341

**- M -**

*Magna Carta* 251

maire du palais 192 à 193, 260

manipule 88 à 89, 102

marcionisme 134

Mendiant (ordres) 303, 316, 349, 352, 353 à 358

miroirs (genre littéraire) 263 à 264, 276, 334, 342

montanisme 134, 138

montjoie 272 à 273

*municipium*, municipe 114 à 116

**- N -**

narthex 300, 302

*nobilitas* 85, 99 à 101

**- O -**

oblat 237, 324, 326, 334

*optimates* 98, 103

*Ordinatio imperii* 199

Ordres (distinction) 265

oriflamme 243, 272, 292

ostracisme 34, 49, 63

- P -

- pair (de France) 153, 246 à 247, 256, 258, 264, 266  
paix d'Antalkidas : *cf.* paix du Roi  
paix d'Apamée 99  
paix de Brindes 109  
Paix de Dieu 239, 313, 315  
paix de Kallias 50 à 51  
paix de Philokratês 58  
paix du Roi 55  
pariage (paréage) 246  
Parlement 164, 252, 284, 289, 290  
patriarcat, patriarche 155, 184, 186 à 188  
patricien 85 à 86, 103, 106, 107  
Pentecôte 126 à 127  
Pères (Église) 134 à 135  
Peste noire 224, 290  
plèbe 85 à 86, 98, 100 à 101  
plébiscite (Rome) 98  
*pæmerium* 76, 90, 103, 117  
*pontifex maximus* 107, 151  
*populus* 98, 116 à 117, 176 à 177  
*populares* 98 à 99, 102 à 103, 107  
*potestas* 176  
*præfectura* 114  
presbytre 133  
prévôt 225, 237, 246, 270  
Principat, Prince (Rome) 75 à 91, 111, 115, 124, 127, 133, 136  
à 151, 177  
procurateur (Rome) 84  
propréteur 84, 85

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

jouer aux nouvelles tribus le rôle de collègues électoraux, leur recrutement étant désormais éclaté.

49. L'aristocratie foncière athénienne.

50. Mises en œuvre au début du VI<sup>e</sup> siècle, elles instituèrent un rangement des citoyens par classe (selon les niveaux de revenus), et procédèrent à une réforme du système judiciaire.

51. La justice se rendait selon deux procédures, l'une dite de « *graphê* » (droit public), l'autre dite de « *dikê* » (droit privé), d'où « dikaste » : dans une *dikê*, la sommation à comparaître devant un magistrat était assignée directement par le plaignant. Dans une *graphê*, la plainte était déposée auprès de la *Boulê* ou de l'*ekklêsia*.

52. À la volonté de s'attirer ainsi les faveurs de la masse s'est certainement ajoutée celle de décapiter les dynasties de tyrans et d'aristocrates locaux.

53. 300 navires et 20 000 hommes furent perdus dans une tempête, selon Hérodote (6, 44), ce qui laisse imaginer la taille du contingent total levé pour cette expédition ! On est donc parfaitement en droit de considérer cette expédition comme aussi sérieuse que les suivantes.

54. Un messager athénien (Philippidês, Phidippidês ou Euklês selon les versions), ayant couru d'une traite la distance séparant le lieu de bataille de la ville d'Athènes (environ 41 kilomètres, distance finalement arrêtée en 1908, pour des raisons conjoncturelles, à 42 kilomètres, 195 mètres), mourut de fatigue après avoir annoncé la victoire : c'est en souvenir de son exploit que les Jeux olympiques modernes, ouverts en 1896 à Athènes sous la présidence du Français Pierre de Coubertin, inclurent l'épreuve dite du « marathon » parmi leurs épreuves. À vrai dire, la tradition entre en conflit avec le témoignage d'Hérodote selon lequel Philippidês aurait été envoyé quérir l'aide des Spartiates avant la bataille (6, 105), Hérodote ne mentionnant ni le nom d'Euklês, ni même l'envoi d'un messager à Athènes pour annoncer la victoire.

55. Magistrature alors essentiellement militaire. Miltiade avait déjà été archonte auparavant (524), et avait été fort mêlé aux événements d'Ionie, ayant même connu personnellement Darius I<sup>er</sup>, qu'il avait accompagné dans une expédition contre les Scythes (514).

56. Fête majeure d'Apollon célébrée dans le Péloponnèse durant neuf jours consécutifs du mois d'août.

57. Il faut prendre ce terme de « parti » au sens le plus large du terme, « faction » étant plus proche de la réalité, et encore s'agissait-il de factions fort

mouvantes et constituées autour de programmes très pragmatiques, pour ne pas dire opportunistes, ce qui empêche de voir dans le parti aristocratique un regroupement de riches et de puissants et dans le parti démocratique un regroupement de pauvres et de sans-grade.

58. Gravement blessé, Miltiade, qui faisait figure de chef du parti aristocratique, comparut sur un brancard devant l'Héliée. Il fut condamné sur proposition de Xanthippe, beau-frère de Clisthène et père de Périclès, qui étaient tous trois des figures éminentes du parti démocratique. Ce n'était pas la première fois que Miltiade était inquiété : naguère, il avait échappé à une accusation pour tyrannie (492) du fait de la façon dont il avait administré les îles de Lemnos et Imbros, qu'il avait prises en profitant de la révolte de l'Ionie.

59. Ou « les Semblables » (transcription plus littérale du grec « *Homoioi* »), c'est-à-dire les citoyens pleins de la cité de Sparte, ou Spartiates au sens strict. Avec les citoyens aux droits partiels, et les périèques (littéralement « [ceux qui] habitent autour », dont l'origine est discutée), les Spartiates formaient le groupe plus large des « Lacédémoniens ».

60. « *Archagêtas* » n'est qu'une forme particulière du mot « *archêgetês* » qui signifie « fondateur ».

61. PIERRE CARLIER, *La Royauté en Grèce avant Alexandre, A.E.C.R.*, Strasbourg, 1984.

62. Démarate et Cléomène, régents de Sparte, étaient partis conjointement en campagne, comme le voulait la coutume : alors que le contingent spartiate était arrivé à Éleusis, Démarate comprit que l'expédition avait pour but de renverser les Pisistratides, tyrans d'Athènes. Furieux, il fit demi-tour.

63. Tous les mois, les régents juraient devant eux de respecter les lois, et les éphores de maintenir la régence. Par ailleurs, une fois par an, ils effectuaient une « astéroscopie » (observation des astres) à l'issue de laquelle ils pouvaient déposer un régent, s'ils jugeaient qu'un signe défavorable s'était manifesté.

64. Le réformateur plus ou moins mythique de Sparte.

65. Chasse rituelle aux hilotes, lesquels étaient des semi-libres que les Spartiates maintenaient dans un état de soumission.

66. Navires à trois rangs de rameurs, d'où leur nom.

67. Nom donné aux hoplites (soldats lourdement armés) embarqués.

68. Un débat animé naquit à ce propos en Perse sur l'opportunité d'une telle expédition (HÉRODOTE, 7, 5-20).

69. Respectivement, un défilé, et un cap au nord de l'île d'Eubée, formant un détroit avec le continent. Ces endroits resserrés étaient propices à bloquer un ennemi supérieur en nombre et furent plusieurs fois le théâtre de combats dans l'histoire grecque.

70. C'est un Grec qui indiqua le sentier de montagne permettant de forcer le défilé des Thermopyles (HÉRODOTE, 7, 213-215). Hérodote privilégie la tradition selon laquelle ce Grec était un Malien (de Malide, la région des Thermopyles) du nom d'Ephialtès, une autre tradition parlant de deux hommes de la même origine, Onetès et Korudalos.

71. C'est ce nombre de trois millions qui fut gravé sur l'épithaphe des premiers Grecs tombés aux Thermopyles : « *Ici contre trois millions d'hommes ont lutté jadis quatre mille hommes venus du Péloponnèse* » (HÉRODOTE, 7, 228). C'est une approximation qui fait peu de cas des autres contingents qui combattirent aux côtés des Spartiates, lesquels préféraient faire oublier ainsi leur absence à Marathon, et, ce que l'on sait moins... aux Thermopyles (cf. infra) ! Les Spartiates, vraiment soucieux de soigner leur image, avaient d'ailleurs leur propre épithaphe, restée plus célèbre encore : « *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois* » (HÉRODOTE, *ibid.*)

72. Actuelles Dardanelles. Très exactement, les Perses passèrent à hauteur des cités de Sestos et d'Abydos, qui étaient à peu près à mi-chemin des Dardanelles et du Bosphore, et sises de chaque côté du détroit l'une à l'Occident et l'autre à l'Orient.

73. Fleuve sacré qui forme la frontière entre la Thrace et la Macédoine.

74. Démesure.

75. Ou Therma, actuelle Thessalonique.

76. Détroit qui sépare l'île d'Eubée du continent grec, au niveau de la ville de Chalcis, soit, à peu de chose près, au centre-ouest de l'île.

77. L'affaire fameuse et, pour tout dire assez truculente, est rapportée dans le détail par Hérodote (7, 138-144) : s'étant entendus rendre un oracle désastreux (« *... tremblantes d'effroi, et du haut des toits/Ruisselle un sang noir, présage du désastre fatal* »), les émissaires athéniens, qui craignaient la réaction de leurs concitoyens à cette annonce... négocièrent un second oracle moins calamiteux, qui recommandait cette fois aux Athéniens de se réfugier derrière leur « *muraille de bois* », faisant par ailleurs mention de la « *divine Salamine* » ! Ayant négligé de mentionner le premier oracle – on le comprendrait à moins ! –, les émissaires proposèrent le second aux

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

adjoint un maître de cavalerie qui pouvait s'opposer aux décisions du dictateur).

206. CLAUDE NICOLET, *op. cit.*, 1, p. 291.

207. Il fut trahi (ou lâché ?) par son principal complice.

208. Il fut assassiné par Perpenna, son second.

209. Pompée était toujours chevalier, n'avait pas l'âge requis (il avait 36 ans, il en fallait 40) et Crassus venait tout juste de déposer la préture.

210. Pont-Bithynie (66-64), Syrie (64 *a. C.*).

211. Alliance privée qui fut d'ailleurs gardée secrète.

212. Les alliances matrimoniales de sa famille valurent à César d'être tenu à l'écart du pouvoir par Sylla : sa tante Julia avait épousé Marius, dont César prononça l'éloge lors des obsèques de celle-ci en 69 *a. C.*, et lui-même avait épousé une fille de Cinna, Cornelia.

213. Grand pontife, ce qui faisait de lui le garant de la religion civique.

214. En particulier, en déclarant néfastes certains jours, on suspendait les élections, ce qui permettait de les reprendre dans de meilleures conditions... du point de vue du manipulateur, bien entendu !

215. Il s'agissait de guerroyer contre les Daces... ce qu'il ne fit jamais.

216. César avait failli être victime d'une insurrection de la population alexandrine, vraisemblablement orchestrée par Ptolémée XIV.

217. C'est la plus fameuse des Cléopâtre, dont Pascal dit dans ses *Pensées*, que « *si [son] nez eût été plus court, la face du monde en eût été changée .* » Certain scénariste de bande dessinée moderne en a fait l'usage que l'on sait. Cléopâtre était en fait au pouvoir depuis 51 *a. C.*, y ayant accédé avec son premier frère et époux, Ptolémée XIII (51-47), avant de passer dans le lit de son successeur, Ptolémée XIV.

218. Dans le calendrier romain, chaque mois était divisé en trois périodes : du lendemain des Calendes aux Nones, du lendemain des Nones aux Ides, du lendemain des Ides à la veille des Calendes. Les Ides tombaient environ au milieu du mois, en mars, le 15.

219. C'est celui-ci que les Modernes appelèrent improprement le « second triumvirat ».

220. En 43 *a. C.*, Antoine obtint les Gaules, Octavien l'Afrique et la Sicile, Lépide l'Espagne et la Narbonnaise. En 42 *a. C.*, après la bataille de Philippes, Lépide reçut l'Afrique, Octavien l'Espagne et la Sicile, Antoine gardant les Gaules. En 40 *a. C.*, après la « guerre de Pérouse » (41-40),

- conclue par la paix de Brindes et le mariage d'Octavie avec Antoine, ce dernier reçut l'Orient, Octavien l'Occident et Lépide l'Afrique.
221. Dont Cicéron fut la première victime... il est vrai qu'il s'était ouvertement réjoui de l'assassinat de César !
222. Il s'était allié à Sextus Pompée, rescapé de Munda, qui s'était rendu maître de la Sicile, grenier à blé de l'Urbs : Octavien dut concéder à Lépide, en plus de la Sicile, la Sardaigne, la Corse et l'Achaïe (entrevue de Misène, 39 a. C.) avant d'envoyer son lieutenant Agrippa reprendre possession de la Sicile (36 a. C.). L'échec de Sextus Pompée marqua la fin des ambitions de Lépide.
223. En 20 a. C., récupération des aigles perdues par Crassus devant les Parthes en 53 a. C.
224. Pannonie, Mésie (Danube central).
225. Massacre des légions de Varus en Germanie, en 9 p. C.
226. César n'y était pas resté après sa campagne de 54 a. C., se contentant d'obtenir la promesse du versement d'un tribut... qu'il ne perçut jamais !
227. « Empire gaulois » de Classicus, Tutor et Sabinus.
228. « Guerre juive » de 66 à 70 relatée par Flavius Josèphe, qui aboutit à la destruction du Temple et à une nouvelle diaspora.
229. Révolte de Boudicca en 61 a. C., campagne d'Agricola en 77-82.
230. Arabie nabatéenne et sa capitale Petra, en 106 ; offensive contre les Parthes de 114 à 117.
231. Raids parthes en Orient et germaniques en Occident.
232. Bretagne septentrionale, Rhin, Danube, Moyen-Orient, Sahara.
233. Où les campagnes ravagées durant les opérations de Trajan durent être repeuplées par des colons.
234. Bonn, Mayence, Strasbourg, Vienne...
235. Nom qu'elle tirait du *munus*, obligation faite à ses citoyens de prendre en charge l'impôt et la conscription militaire. Le mot a été francisé en « municipe ».
236. Littéralement « terre publique ».
237. Le droit latin ouvrait aux seules prérogatives civiles romaines (propriété, échanges et mariage) mais aussi au droit de suffrage quand un colon latin se rendait dans l'Urbs – droit qui lui était reconnu automatiquement, contrairement aux citoyens des *municipia*.
238. C'est-à-dire étrangère.

239. Cicéron estimait qu'il existait une hiérarchie entre les cités, qui dépendait du fait qu'elles devaient ou non le tribut à Rome et qu'elles bénéficiaient d'un traité égalitaire ou non avec Rome. Mais, même si une telle hiérarchie a existé, ce qui n'est pas évident, elle « *ne pouvait guère être qu'honorifique puisque toutes devaient répondre aux sollicitations et aux demandes de contribution des magistrats romains* » (JEAN-MICHEL DAVID, *La Romanisation de l'Italie*, 1994, 2<sup>e</sup> éd., coll. « Champs », Flammarion, Paris, 1977, p. 43).

240. L'historien Edward Togo Salmon a montré que de ce schéma institutionnel dérivait un urbanisme standardisé avec une muraille suivant la ligne du *pæmerium*, un espace urbain dominé par un temple et un *forum* en son cœur, où était sis la curie (lieu de rassemblement du Sénat), la tribune aux harangues et le *comitium* (lieu de réunion des assemblées du *populus*).

241. Le règne de Caracalla fut particulièrement mouvementé.

242. Catégorie intermédiaire entre l'homme libre et l'esclave, groupant dans les faits toutes sortes de personnes dont le statut restait indéfini.

243. Je vise par là ces pirouettes que des esprits taquins, faibles ou mal intentionnés, selon les cas, utilisent en lieu et place de démonstrations scientifiques, et qui consistent, lorsque manque une explication, à en trouver une toute faite qui « tombe du ciel », à la manière du *deus ex machina* des opéras baroques, qui venait opportunément sauver du naufrage les intrigues qu'on ne savait plus comment conclure. Dans le cas du Saint-Suaire, on le sait, on a ainsi été jusqu'à évoquer un négatif photographique qui aurait été réalisé... au minimum cinq siècles avant l'invention de la photographie, si on s'en tient à la date basse ! L'argument se passe de commentaire. Sur la question de l'authenticité du Saint-Suaire, on se reportera avec profit à l'annexe que consacre Jean-Christian Petitfils aux reliques de la Passion (*Jésus, op.cit.*, p. 561-576).

244. Littéralement « Dieu sauve »

245. La « *chambre haute* » (Mc, 14, 15) où eut lieu la Cène (d'où « cénacle »), dernier repas que Jésus prit avec ses apôtres et durant lequel il institua l'Eucharistie (« action de grâce » en grec).

246. Qu'ils soient, avec les autres écrits du *Nouveau Testament*, notre source principale d'information ne saurait gêner un historien : s'il fallait négliger tous les corpus de sources posant le même problème, il n'y aurait plus qu'à faire son deuil de pratiquement toute l'histoire antique, et plus largement encore. Dans les faits, les écrits bibliques, comme les autres, se prêtent à une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

geste de Constantin précède largement celui de Clovis, le roi franc ayant cette fois pour lui de ne pas s'être fait baptiser au seuil de la mort. En tout état de cause, il faut donc donner un sens allégorique à l'expression « fille aînée de l'Eglise », et non un sens historique, en y voyant l'expression d'une protestation de fidélité du royaume de France à l'Eglise catholique, fidélité indéniable et ancrée pour ainsi dire dans les gènes de la monarchie française, que cela n'a d'ailleurs pas toujours prémuni contre certain réflexe gallican !

351. Royaume des Francs.

352. Sa capitale est Metz (après avoir été à Reims) et elle recouvre à peu près la terre d'origine des Francs entre la Weser et l'Escaut. La Neustrie est son pendant à l'ouest (entre la Loire et la Somme : anciens royaumes de Paris et d'Orléans), l'Aquitaine, l'Auvergne et la Provence se partageant le sud, l'ancien royaume de Soissons (capitale déplacée à Tournai) étant coincé entre l'Austrasie et la Neustrie.

353. Le titre de « *quasi magister palatii seu Major domus regiae* » (littéralement « maître du palais » ou « principal de la demeure royale »), correspondait alors à la fonction la plus éminente du royaume avec des prérogatives civiles et militaires, mais son origine et la façon dont elle a pris tant d'importance sont mal connues. En l'occurrence, le maire du palais était un certain Otton, que Dagobert I<sup>er</sup> avait imposé en 629 en place de Pépin de Landen (dont descendent les Pippinides), mais le fils de ce dernier, Grimoald, fit assassiner Otton et prit sa place, réussissant à faire adopter son fils Childebert par Sigebert III, auquel il succéda en 656, étant assassiné avec son père en 662.

354. Sous prétexte qu'ils portaient de longs cheveux, à la mode germanique, ce qui traduisait un signe de puissance, on les disait hérissés de poils comme des porcs-épics ! Certes, tous les successeurs de Dagobert I<sup>er</sup> ne montrèrent pas toujours l'autorité qu'il aurait fallu, mais ils ne déméritèrent pas pour autant, deux d'entre eux étant même considérés comme saints : Sigebert III (saint Sigisbert d'Austrasie) et Dagobert II (674-679).

355. Il était intendant du roi d'Austrasie, Théodebert II (595-612), et possédait de grandes terres qui, avec celles de Pépin de Landen, formèrent un énorme patrimoine.

356. Auparavant, Thierry III fut seulement reconnu roi de Neustrie, temporairement en 673, puis définitivement à partir de 675.

357. L'année comme le lieu restent discutés à la marge, mais le fait est assuré. C'est à l'occasion du récit de cette bataille qu'est attesté pour la première fois

l'emploi du mot « Européen » comme synonyme de « chrétien [d'Occident]. »

Le texte, dû à l'Anonyme de Cordoue, et de peu postérieur à l'évènement (vers 754), dit : « *Le matin suivant [la bataille] à l'aube, les Européens se dressent et dégainent leur épée en apercevant les tabernacles [c'est-à-dire les tentes] des Arabes [...]. Les Européens craignant que l'ennemi ne soit dans les sentiers en train de leur préparer un piège, parcourent en vain tous les environs et, négligeant de les poursuivre, ils se contentent de se répartir le butin de façon juste et reviennent joyeux dans leur pays [le royaume franc]. »*

358. Ils perdront la première en 759, suite à l'intervention du fils de Charles Martel, Pépin le Bref, et les seconds (massif des Maures) en 972.

359. Le premier reçut l'Austrasie, l'Alémanie et la Thuringe, le second la Neustrie, la Bourgogne et la Provence.

360. Les cheveux rasés, en signe de perte de son autorité, il finit ses jours dans un couvent.

361. Appuyé sur le deuxième commandement divin (*Ex. 20, 4* : « *Tu ne feras pas d'image taillée* »), un parti opposé aux images inspira à l'empereur Léon III (717-741) une politique de destruction définitivement mise en forme par un édit de 730, qui provoqua des troubles. Ceux-ci devaient reprendre au IXe siècle, de façon quasi endémique.

362. Peuple germanique originaire de la Baltique, il s'était installé en Italie du nord en 568.

363. À l'instar du geste de Constantin envers le saint pape Sylvestre I<sup>er</sup>, Pépin le Bref tint la bride du cheval du pape Étienne II, signe d'allégeance qui n'avait échappé à personne et qui montre que le souvenir de l'Empire était loin d'être éteint.

364. Par deux fois, en 752 (après un couronnement en 751), Pépin le Bref avait été sacré par saint Boniface (évêque évangéliste de la Germanie et chargé des pleins pouvoirs ecclésiastiques par le pape), dont il soutint l'effort de réforme : le premier sacre eut lieu à Soissons (pour la Neustrie), le second à Mayence (pour l'Austrasie). En 754, Pépin le Bref se fit sacrer avec sa femme et ses fils, donnant une dimension dynastique à son geste.

365. Le plus long après celui de Louis XIV.

366. Peuple d'origine orientale qui avait installé sa base arrière dans une boucle du Danube et maîtrisait un territoire centré sur la Hongrie actuelle. En 796, Charlemagne détruisit leur forteresse, le *Ring*.

367. En particulier en Espagne musulmane, ce qui donna lieu à l'épisode de Roncevaux (mort de Roland, qui fut l'objet de la chanson de geste éponyme, composée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle), au retour du siège raté de Saragosse en 778. Toutefois, entre 801 et 811, Charlemagne devait prendre Barcelone et Pampelune.

368. Quinze chars d'or !

369. L'Anglo-Saxon Alcuin, l'Espagnol Théodulf et le Lombard Paul Diacre.

370. Pour soumettre les Lombards, dont il ceignit alors la couronne de fer, recevant à son tour le titre de « *patricius romanorum* ».

371. À cette occasion, son fils Louis le Pieux fut proclamé « *rex Italiae* ».

372. Ce serment remettait son jugement entre les mains de Dieu.

373. Littéralement « gouvernant l'empire romain ».

374. Érigée en capitale en 794.

375. Le mot français « diète » dérive du latin « dies » qui signifie « jour » (« tag » en allemand). La diète est donc le « jour [du roi] ». Le terme désignait en l'occurrence l'assemblée majeure impériale ou « diète d'empire » (Reichstag) où étaient conviés les principaux princes laïcs et ecclésiastiques. Si la décision de 817 fut prise à l'occasion d'une diète, elle ne fut cependant le fait que d'abbés et de moines, réunis à part en concile dans la salle dite « du Latran. »

376. Cf. sixième nœud.

377. C'est le nom moderne : formellement, le document est une constitution.

378. Louis le Pieux se maria trois fois : du premier lit il eut un fils (Arnulf, décédé à l'époque), trois du second (Louis, Lothaire et Pépin, qui devait décéder en 838), Charles étant issu du troisième lit.

379. C'est le premier document attestant de l'usage de la langue romane et du vieil-haut-allemand, le texte, trilingue, étant rédigé dans ces langues, en plus du latin.

380. Trois royaumes.

381. Terme générique qui désigne tous les envahisseurs venus du nord.

382. Formellement, l'Empire perdura jusqu'en 924 (avec Bérenger de Frioul, petit-fils de Louis le Pieux par les femmes), mais de façon intermittente et aléatoire.

383. Cf. cinquième nœud.

384. On parle habituellement de « Renaissance carolingienne » pour désigner cette entreprise culturelle d'ampleur, ce qui appauvrit certainement son sens,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

coalition avec le nouveau roi d'Angleterre Henri III (1216-1272). Saint Louis vainquit les troupes anglaises près de Saintes, à Taillebourg (1242), coupant court à toute velléité de soulèvement chez ses vassaux.

507. Henri III et Saint Louis avaient épousé deux filles du même comte de Provence.

508. Il s'agissait de sentences prononcées après avoir entendu les deux parties. Après que Saint Louis eut tenté de réconcilier le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II, il tenta aussi de réconcilier le roi d'Angleterre, Henri III, avec ses barons, par le fameux « dit d'Amiens » (1264). Dans tous les cas, si son jugement fut écouté avec respect, il ne fut pas suivi d'effets, ses contemporains n'étant pas aussi saints que lui !

509. Pour des raisons complexes, mais, semble-t-il, avant tout religieuses, Philippe le Bel procéda à une véritable mise à mort d'un Ordre déliquescents mais encore prestigieux, contre lequel il déclencha une opération de police concertée à l'échelle de tout le royaume, le 13 octobre 1307 : cette entreprise spectaculaire, qui en dit long sur les progrès du pouvoir royal et l'efficacité de son administration, frappa au moins autant les contemporains que l'objet même de cette opération. On se gardera de prêter attention à la légende dans la légende (le trop fameux « Trésor des Templiers »), qui est à l'histoire ce que la soucoupe volante est à la littérature. Quant à la malédiction, elle n'est qu'une brillante extrapolation de Maurice Druon, qui exploita à des fins romanesques les dernières déclarations du dernier Grand maître de l'Ordre, Jacques de Molay. L'œuvre de l'Académicien français (*Les Rois maudits*, 7 vol., Del Duca, Paris, 1955-1977) est d'une excellente tenue, même si elle prend quelques libertés avec l'histoire, pour notre plus grand plaisir.

510. Port des vêtements aux fleurs de lys, de couronnes et de diadèmes évoquant ceux du roi, titulature de « fils de France » ou « fils des [fleurs de] lys ».

511. À partir de Louis VII, l'expression « *corona regni* » ne visait plus seulement l'objet (la couronne), mais aussi une entité abstraite symbolisant la permanence de la fonction royale. Cette notion fut mise en forme en 1159 dans le *Polycratus* de Jean de Salisbury. Le terme de « Couronne » remplaça peu à peu l'expression « *res publica* », héritée des Romains à travers les clercs pour lesquels l'Église était l'âme de la *res publica christiana*. Dans son ouvrage, Jean de Salisbury appliquait la théorie organique paulinienne (l'Église est un corps dont le Christ est la tête et les fidèles les membres, cf. *1 Cor.* 12, 4-30) au royaume (Le royaume est un corps dont le roi est la tête et les sujets les membres). Cet ouvrage allait marquer la réflexion politique

pendant trois siècles au moins, en faisant émerger la notion d' « État ».

512. Littéralement « pour le pain ».

513. Saint Louis en réduisit la taille. En 1314, Louis X fit admettre le principe selon lequel les apanages retournaient au roi si leur détenteur n'avait pas d'héritier mâle en ligne directe. Enfin, en 1328, Philippe VI rattacha à la Couronne plusieurs des apanages qu'il trouva en place.

514. Elle avait été impliquée dans l'adultère des brus de Philippe le Bel, affaire qui avait jeté le doute sur toute la descendance royale (*cf. infra*). Cette affaire servit de trame à l'œuvre déjà citée de Maurice Druon.

515. Née en 1311, elle avait donc cinq ans au moment de l'accord, mais devait vivre jusqu'en 1349, mettant au monde son fils Charles en 1332. La crainte d'une trop longue régence, si la Couronne avait été dévolue à Jeanne de Navarre, joua beaucoup dans le règlement de 1317.

516. Le clergé, la noblesse et les représentants des « bonnes villes » ou « villes royales ».

517. Le roi d'Angleterre avait tenté de faire représenter ses droits à cette assemblée, mais on ne lui permit pas, et l'année d'après il se résignait à prêter hommage à Philippe V : c'était donc toujours bien le sacre qui légitimait la succession.

518. Cette règle aurait privilégié systématiquement l'oncle sur le neveu, et aurait donc favorisé Charles de la Marche, futur Charles le Bel et frère de Philippe V, par rapport à un éventuel descendant de ce dernier. C'était revenir sur la jurisprudence la plus récente, car Philippe de Poitiers avait obtenu de Louis X que son apanage pût être dévolu à sa fille aînée (Jeanne de France), craignant alors de mourir sans fils après le scandale de l'adultère des brus qui l'avait obligé à se séparer de son épouse. Philippe V devait avoir six enfants, mais seulement un garçon, quasiment mort-né.

519. Robert III d'Artois, qui avait soutenu les prétentions de Philippe V, lui demanda la rétrocession de l'Artois, qui était allé à sa nièce Mahaut en bon droit (Mahaut était la fille de Robert II d'Artois), mais contre la logique instituée par Philippe V (dont les droits à la couronne avaient été reconnus contre les intérêts de sa nièce), Philippe VI refusa, ce qui provoqua le basculement de Robert d'Artois dans le camp anglais.

520. Mahaut, comtesse d'Artois, était pair de France. Il y avait aussi les impératrices byzantines, et les reines de Jérusalem, de Navarre et de Portugal : ces deux derniers cas étant les plus gênants car ils concernaient respectivement une femme et mère de roi de France (Jeanne de Champagne-

Navarre, épouse de Philippe le Bel et mère de Louis X) ayant reçu ses couronnes respectivement à trois (Navarre) et quatorze ans (France), et des princesses capétiennes (à vrai dire de façon très indirecte par Robert frère de Robert le Pieux) !

521. Ce droit établit que « *le royaume ne peut tomber en quenouille* » et dénia aux femmes qu'elles pussent « *faire pont et planche* » : on nageait en pleine poésie, celle-ci fort peu courtoise ! Le principe invoqué était celui du « *nemo dat quod non habet* » (personne ne donne ce qu'il n'a pas) : on avait en effet commencé à dénier aux femmes le pouvoir de gouverner.

522. Article *de alodis* : « *De terra salica nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat.* » (Quant à la terre salique, qu'aucune partie de l'héritage ne revienne à une femme, mais que tout l'héritage de la terre passe au sexe masculin). Toute la question est de savoir ce qu'a bien pu être cette « terre salique », évidemment interprétée par les juristes français du XIV<sup>e</sup> siècle comme le domaine royal.

523. Philippe V avait déjà dû faire face à la question d'Artois (*cf. supra*). Cette fois ce fut celle de Bretagne qui éclata à la figure de Charles le Sage, reproduisant à peu de chose près la question de France : la dévolution de la Bretagne opposait en effet un descendant par les femmes (Charles de Blois) au descendant d'une branche latérale (Jean de Monfort)... or, cette fois, les rois de France décidèrent de soutenir le descendant par les femmes ! En 1340, le roi Édouard III se fit un plaisir de relever toutes les curiosités de la succession française dans un mémoire adressé au pape Benoît XII (1334-1342) pour défendre ses intérêts... Mais le pape se garda bien d'intervenir dans un débat aussi piégé !

524. Les conditions de sa mort, ainsi que sa date, restent toutefois sujettes à caution : toujours est-il qu'on n'en entendit plus parler.

525. Juste après l'exécution de Louis XVI, en 1793, on rapporte que la foule se jeta sur le corps pour tenter d'en recueillir du sang sur des linges, afin de les conserver comme reliques.

526. Ce titre fut accordé au maire du palais franc par le pape Grégoire III (731-741), qui espérait son secours contre les Lombards, les relations du pape avec l'empereur s'étant totalement détériorées.

527. Dans *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage*, elle consacra un chapitre entier aux vertus royales (XXII : Où l'on aborde le sujet des vertus du roi Charles V et tout d'abord sa prudence et sa sagesse). Mais c'est, en fait, tout son livre qui est consacré à ce sujet. Ces vertus sont : la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

colonnes reposaient, à trois ou quatre mètres au-dessus du sol, sur des culots de toutes formes : en quart de cercle, en cône, en pyramide renversée, en biseau. Les chapiteaux des colonnes étaient très simples, parfois lisses, le plus souvent ornés de feuilles stylisées, mais jamais de figures. Les Cisterciens aimaient à orner la façade ou le chevet de leurs églises de fenêtres en triplet ou de roses monumentales qui pouvaient atteindre dix mètres (Longpont, Byland en Angleterre).

714. Pour avoir méconnu cette motivation fondamentale de la spiritualité cistercienne plusieurs auteurs ont tenu saint Bernard, et du même coup les Cisterciens, pour de farouches ennemis de l'art : ainsi Montalembert, pour qui l'abbé de Clairvaux était comme « *dominé par des préjugés violents contre l'art religieux* », Viollet-le-Duc, qui estime que l'architecture cistercienne était « *une déviation de l'architecture religieuse qui ralentit et comprima l'élan des écoles monastiques* .» Ne dépassant pas le niveau esthétique, ces auteurs n'ont pas saisi la portée spirituelle des choix cisterciens : saint Bernard ne parle en effet pas en esthète ou en critique d'art, mais en abbé, et en ascète comme l'a fort bien expliqué Georges Duby (*Saint Bernard, l'art cistercien*, 1976, coll. « Champs », Flammarion, Paris, 1979).

715. Il avait été influencé par les ateliers anglais et italiens. On préconisa l'adoption d'une calligraphie simple, on interdit l'emploi des couleurs trop vives, ainsi que celui de l'or, et les enluminures furent limitées aux initiales.

716. Les Cisterciens étaient passés maîtres dans l'art des vitraux et des carreaux vernissés : on restreignit l'usage des couleurs et des motifs.

717. Cette théologie propose à l'âme un itinéraire la conduisant de la connaissance de soi à la connaissance de Dieu, de l'image vers son modèle, le Christ. Cet itinéraire passe donc, à travers l'humanité du Christ, de la dissemblance à la ressemblance, sans pourtant s'y attarder, car l'important est d'arriver à la contemplation du Verbe, à l'union avec Dieu, à la déification.

718. Toutefois, la glorification de la femme procède de motifs très différents dans la spiritualité cistercienne et le roman courtois : dans la spiritualité cistercienne elle relève de la charité (le *fiat* de Marie qui permet l'Incarnation, et son second *fiat* au pied de la Croix, qui fait d'elle la mère de l'humanité), dans le roman courtois elle relève plutôt de la cupidité (la femme désirée). Toutefois, il est évident que la glorification de la Vierge, que la mystique cistercienne a considérablement amplifiée au XII<sup>e</sup> siècle, a créé un climat favorable à l'idéalisation de la femme. Georges Duby a consacré des pages intéressantes à ces questions dans le troisième volet de ses *Dames*

*du XII<sup>e</sup> siècle, 3 : Ève et les prêtres*, Gallimard, Paris, 1995.

719. Le cycle du Graal fut le plus directement redevable à la spiritualité cistercienne, exaltant à la fois les vertus les plus hautes, dont celle de la chasteté, et donnant un idéal spirituel tout aussi élevé à la chevalerie.

720. Assèchement de marais, drainage, régulation, des eaux de rivière, d'étang ou de mer, pisciculture, moulins, à eau comme à vent.

721. Apport de chaux ou d'argile, perfectionnement des assolements.

722. Étude et sélection des races, en particulier ovines. La qualité des laines fit la réputation de certains de leurs établissements (Grandselve, Fontfroide, Sénanque, Pontigny, Clairvaux, Rievaulx, Fountains, Sobrado en Galice, Fossanova en Italie...).

723. En particulier, on est revenu sur l'idée qu'ils auraient à eux seuls défriché l'Occident, n'étant responsables de cette entreprise qu'à hauteur de 10 % : le fait que certains auteurs leur aient attribué un rôle beaucoup plus important procède d'une confusion entre les défrichements à proprement parler (recul de friches, essentiellement des landes), qu'ont beaucoup pratiqué les Cisterciens, entre autres, et l'essartage, auxquels les Cisterciens ne participèrent que finalement peu. Quand ils le firent, ce fut d'abord pour installer leurs établissements et, moins souvent, pour installer des tenanciers (contrats « d'hostise » qui confiaient à des « hôtes » le terroir qu'ils avaient dégagé, avec des droits d'usage, en échange de contraintes collectives).

724. Ils étaient soit entretenus soit salariés, ne portaient pas d'habit, mais vivaient près de l'abbaye.

725. Le frère de saint Bernard, Gérard, noble et lettré devenu cellérier de Clairvaux, semble bien pourtant n'avoir été que convers.

726. Responsable du matériel.

727. *Les Moines blancs, op. cit.*, p. 78.

728. Droit sur les marchandises.

729. Le plus souvent, cela se fit sous forme « d'actes de charité » qui présentaient la cession à une œuvre comme désintéressée, alors qu'elle donnait lieu à une transaction.

730. Terre dont l'exploitation entraînait le versement d'un droit recognitif dit « cens ».

731. Soit près de trois fois la superficie du Paris actuel (10 540 hectares).

732. On distinguera cette pratique de la pratique actuelle : de nos jours, ces boutiques, au demeurant fort modestes, assurent aux monastères des revenus

vitaux, alors qu'à l'époque ils permettaient de dégager de substantiels bénéfices qui s'ajoutaient aux revenus tirés des terres. Il n'empêche que, même à l'époque, le mode de vie des moines cisterciens resta simple même s'il fut moins ascétique. Les dérives apparurent plus tardivement, et sans jamais prendre les proportions qu'ont imaginées certains scénaristes modernes : en fait, les Cisterciens payèrent les conséquences de leur idéalisme plus qu'ils ne déméritèrent.

733. La question se posa dès l'intégration d'abbayes non cisterciennes qui possédaient des paroisses et ne pouvaient les abandonner.

734. Grandselve, Fontfroide, Valmagne, Silvanès et peut-être Sénanque.

735. Pierre de Castelnau avait mis personnellement en cause le comte, qu'il fit excommunier par le pape. Malgré sa prétendue attirance pour le catharisme, le comte n'était pas vraiment un mystique et encore moins un ascète !

736. Dynastie musulmane d'origine maghrébine, qui s'était rendue maîtresse du sud de la péninsule ibérique à partir de 1148, en renversant la dynastie almoravide.

737. Aux portes du royaume de Grenade.

738. Disciples de Pierre Valdès (1140-1206), riche marchand lyonnais qui vendit tous ses biens et les distribua, vers 1173, avant de devenir prédicateur itinérant et de partir, avec des compagnons, rencontrer le pape Alexandre III à Rome. Ne sachant pas exposer une doctrine qui restait d'ailleurs très floue – on considère parfois le valdéisme comme un héritier spirituel des Pétrobusiens –, Pierre Valdo vit ses thèses condamnées au concile de Latran III (1179). Finalement, les Vaudois furent excommuniés au concile de Vérone (1184).

739. Mc, 10, 17-31 : « *Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens, et suis-moi.* »

740. Le premier maître moine, un Cistercien, n'y entra qu'à l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

741. Par exemple, ils prêchaient souvent sur la mort, dans les cimetières.

742. En particulier, les Ordres mendiants créèrent des « tiers Ordres » (c'est-à-dire troisième Ordre, sous-entendu en plus de celui des frères et de celui des sœurs), destinés aux laïcs pour lesquels furent rédigées des règles adaptées. De même, les Mendiants construisirent des églises à deux nefs, une pour les frères une pour les laïcs, qui se trouvèrent ainsi côte à côte, et non plus face à face comme dans la disposition traditionnelle.

743. La bulle imposait que la fondation répondît à une candidature urbaine, et qu'on effectuât préalablement à l'installation une recherche de moyens, puis d'un lieu. On imagine, à la lecture de ces simples mesures de bon sens, le joyeux désordre auquel on assistait avant l'intervention pontificale !